ISSN 0245-9507

N° 311 – 12 F
NOVEMBRE 1989

le peuple breton



AGRICULTURE :

Produire sans polluer

PÊCHE :

Les sous-marins attaquent

TGV :

Des gares menacées

POBL VREIZH

Autonomie : leçons d'ailleurs - Madère

Cher P.B.,

C'était en février 1973. L'escorteur rapide « Le Normand » sur lequel j'avais été affecté pendant mon service militaire, m'avait amené jusqu'à Madère. J'étais alors matelot-instituteur, chargé du service à la cafétaria.

En sortant du bateau, je fus violemment surpris par la beauté de Funchal, construite à flanc de montagne jusqu'à la mer. Une frégate anglaise ultra-moderne et un escorteur portugais, vieilli, nous entouraient. Des matelots portugais captifs d'un service militaire étiré par les guerres coloniales nous faisaient comprendre leur désarroi. Nous ne vîmes les marins allemands qu'une fois à terre. Le soir, dans les rues de Funchal, la fraternité et la violence des marins de tous les pays avaient fait oublier la misère, visible dans la ville et surtout la sourde oppression du régime dictactorial.



...plus que d'une autonomie administrative, on doit parler d'une véritable autonomie politique.

Je suis retourné à Madère, en 1988, comme simple touriste.

« Pourquoi êtes-vous retourné à Madère ? demanda la représentante de l'agence de voyage.

– Parce que j'y suis venu il y a seize ans.

– Seize ans ? Avant 1973 ?

– Oui.

– Mais c'était avant la révolution...

*
**

Au cours de mon séjour, j'ai pu deviner dans la presse – je ne maîtrise pas la langue portugaise – la vigueur de la démocratie retrouvée et apprécier l'exubérance des sièges des différents partis politiques dans Funchal, couverte d'affiches pour l'élection à l'assemblée régionale.

Peu à peu, en voyant les plaques apposées sur des bâtiments publics, j'ai découvert une réalité institutionnelle que je ne soupçonnais pas : l'autonomie politique et administrative de Madère. Un jour j'ai remarqué un monument érigé près de l'aéroport. Il portait l'inscription « A Autonoma Politica da Madeira ». J'ai voulu en savoir plus.



...un monument érigé près de l'aéroport...

Comprendre le portugais eût été pour moi un atout me plaçant en situation de faire un vrai article au lieu de cette simple lettre. Après bien des recherches, j'ai fini par trouver dans une librairie le texte de la Constitution portugaise, dans un ouvrage intitulé « Noçoes de administraçao publica », dont j'ai pu faire traduire un extrait.

A mon retour à Nantes, j'ai raconté ma découverte. La réaction fut fraîche. Il est vrai que j'avais fait allusion à l'autonomie de la Bretagne, en me référant à l'exemple portugais.

« Penser à refaire la Bretagne, c'est ridicule à l'heure où l'on construit l'Europe ». Mais mon interlocuteur trouva cependant normal l'autonomie de Madère au motif qu'il s'agit d'une île.

L'épaisseur de l'argumentation, tu le devines, m'avait ébranlé. Ayant une longue habitude d'humilité face à la pensée parisienne, j'ai vérifié que la Corse était bien une île, sachant qu'elle ne disposait toujours pas d'un gouvernement régional. Puis je me suis assuré que le territoire de bien des États, de bien des républiques autonomes d'URSS, de bien des régions autonomes d'Espagne enfin, ne correspondaient pas à des îles.

*
**

Je retournerais bien à Madère. Il y fait toujours doux. J'en profiterais peut-être pour écrire une carte postale à M. Joxe. Comment lui dire ?

Peut-être ainsi : « L'autonomie politique et administrative de la Corse, si c'est possible ! Il suffit de vous inspirer de la Constitution portugaise ».

P. Kerarno

(Suite page 7)



...une réalité institutionnelle...



...Funchal, construite à flanc de montagne, jusqu'à la mer...

SOUSCRIPTION

L'argent de la liberté

Le PB/PV a son franc-parler. S'il faut épingler le pouvoir parisien, il le fait. De même pour les employeurs, le parti au pouvoir, les Bretons influents... Quant c'est possible, nous le faisons sous forme humoristique mais pas toujours. Et ce franc-parler nous fait perdre des abonnés, adhérents ou sympathisants de tel ou tel groupe critiqué. Heureusement des nouveaux abonnés compensent ces pertes. Mais cela entrave notre progression, réduit nos moyens de nous faire connaître.

En ajoutant 20 F, 50 F, 100 F ou beaucoup plus à votre abonnement, vous augmentez notre liberté, notre ouverture et nos moyens de nous faire entendre. **Avec la forte hausse récente des tarifs PTT pour la presse de faible poids,** les 120 F ne couvrent pas les frais de l'abonnement. Pour que ceux qui manquent de ressources puissent s'abonner, il faut que les autres donnent plus, nettement plus. Et s'ils veulent conserver l'anonymat, qu'ils le disent. Ce n'est pas un problème.

Liste :

Divers anonymes (Brest, Landerneau, Nantes, St-Malo, Paris), 730 F ; S. Bihan, Groix (20) ; H. Chemereau, St-Nazaire (40) ; G. Hervé (20) ; B. Jolois (30) ; F. Parent, Nantes (80) ; J.L. Le Meur, Plouézec (30) ; F. Raoul, Normandie (80) ; G. Guillot, Nantes (30) ; J. Gourlay, Fouesnant (30) ; M. Cuny, Rennes (30) ; C. Jagu, Beaumont (20) ; Y. Plerber, Plabennec (20) ; G. Le Gac, Pleumeur-Bodou (50) ; Y. Ollivier-Henry, Plouha (30) ; Y. Quéré (80) ; anonyme, St-Pol (40). Total octobre : 1.360 F.

L. Rat, Plérin (20) ; R.P., Plérin (120) ; J.M. Le Luyer, Prat (20) ; G. Gibard, Mions (20) ; P. Le Padellec, Bubry (30) ; F. Louis, Pontivy (20) ; M.F. Dutheil (80) ; M. Fievet, Arnouville (130) ; L.R., Lannion (30) ; A. Menesguen, Crozon (80) ; P. Le Cotillec (100) ; J. Le Guillou, Marcilly (20) ; M. Andro, Quimper (30) ; A. Mandart, Brech (30) ; J.L. Perrin, Ploubezre (30) ; T. Louarn, Quimper (30); Total : 1.120 F. Total 1989 : 18.274 F.

FEST NOZ E PEDERNEG D'AR SADORN 25 A VIZ DU 1989

Adalek 9eur noz gant Strobinell

Aozet gant « Skoazell ar Brezhoneg »

---

24 heures sur 24 : INFOS sur le MINITEL : 3614 - UDB (envoi)

En guise de sommaire

A la une du *PB/PV*, **André Pochon,** qui fait la preuve que l'on peut produire autrement et polluer beaucoup moins : en **page 7, l'interview de l'agriculteur de St-Bihy** (22) qui remet en cause le modèle agricole breton. **Page 9, une description des nombreux accidents nautiques,** en mer Celtique et en mer d'Irlande, causés par des navires de guerre. Les marins-pêcheurs bretons sont également concernés. Après un **Pobl Vreizh diversifié, politique, culturel, littéraire (p. 12-14) et le Tro Breizh (p. 15), la chronique internationale** évoque l'Europe, la Turquie, le Thibet, le Karabagh (p. 17-21), avant les **pages culturelles** (poésie, p. 22 ; lectures, p. 23 et 24 ; disques, p. 25) et **le courrier des lecteurs** (p. 26).

« Peuple Breton »

Je m'abonne au

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

● Souscrit un abonnement ☐
un réabonnement ☐
– tarif minimum : 120 F.
– de soutien
à partir de 140 F (1)
– étranger : 150 F (1)
– étranger par avion : 180 F (1)
à partir de N° _____ inclus.

● Ci-joint le règlement par :
– chèque postal (1)
– chèque bancaire (1)
– mandat-lettre (1)

(1) Rayer la mention inutile

« POBL VREIZH »

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

Le professeur Botoku : Oui à la méthode Gros Car !

Le grand économiste japonais, le professeur Botoku assure, quand l'actualité s'y prête, la rubrique « où y a pas de yen, y a pas de plaisir ». Il est aujourd'hui attentif au grand événement que le reste de l'univers nous envie, le congrès du PS, au printemps 90, à Rennes !

Ici Matignon, le CNPF vous parle

La presse annonce souvent des tributions plus ou moins cons de certains petits chefs qui, aux yeux du bon peuple, sodomisent les mouches avec vigueur dans une lambada surréaliste ! Il faut se mettre une bonne chose dans la citrouille : assez d'élucubrations, tout est simple ! Continuons bravement la politique du CNPF (qu'on n'entend pratiquement plus. C'est bon signe pour un gouvernement « de gauche ») en faisant juste ce qu'il faut pour que la mise en scène socialistique reste au rang du cœur. Les Français ont le cœur à gauche et le portefeuille à droite. On en tient compte de manière réaliste. Point final. Cela coule de source, tous courants confondus, et évite bien sûr les névrotiques transes courantes ! Le Congrès du PS 90 est donc terminé sur le plan idéologique.

La méthode Gros Car

Le PS et le gouvernement jouent très bien le coup. Pendant que Rocard tient le volant, chaque militant peut dire à peu près ce qu'il veut, et ne s'en prive pas trop. Ainsi, tout le terrain est occupé par les roses ! Chacun fait semblant de rouler dans sa petite auto en prenant toute la largeur de la route, de l'extrême gauche à la droite musclée... **Alors qu'en fait ils sont tous dans le même gros car,** qui roule à cheval sur la ligne des jaunes ! Et, ils peuvent même s'aérer par « l'ouverture ». Des fenêtres, bien entendu.

Certes, il suffit que Tonton tousse pour que les toutous à Tonton appuient un peu plus à droite ou un peu plus à gauche. Mais, bien rangés dans le car !

Quelques-uns, fortement motivés par la méthode gros car, essaient d'occuper à eux seuls toute la largeur de la route : Rocard lui-même qui, d'un côté, conseille à Calvet de mettre un bémol et de l'autre coince Bérégovoy dans le Charassocialisme en l'obligeant à revenir sur un début de proposition aux fonctionnaires des impôts ! Bravo ! Quelle force dans la volonté de rester au « pouvoir ». A n'importe quel prix.

La Sociale armoricaine

Puisque la ligne politique est tracée et puisque vous occupez le terrain, il reste à soigner la mise en scène du congrès. En avant, les majorettes !

Quelques recommandations simples :

– éviter le côté « à Rennes sanglantes » pour les discussions. On peut faire les cons, mais sans plus !

– adopter un style Cesson-Sévigné (Cesson pour l'aspect galettes-saucisses populo et Sévigné pour les lettres de noblesse. Vous m'en mettrez trois kilos).

– laisser chanter quelques beaufs socialisants : le Rouget de Lille (dont chacun se souvient du mot-roi de 89, le 31 août : « maintenant on va faire du social ») . Le Pope-Rennes peut y aller d'une grand-messe sur thème social : les indigènes ont gardé un fond d'égalitarisme chrétien – surtout les laïques et obligataires !

– planquer les maoïstes défroqués les plus froufroutants avec leurs costumes trois pièces et leurs airs d'intellos nerveuses (ça ferait trop, Il est Vilaine »).

– flatter les Bretons typiques, les Bigouden, les traîne-sabots de fest-noz, le vent sauvage dans les landes côtières, le kig-ha-fars, les Diwan de Taïwan et d'ailleurs. Obliger Chevènement à quitter ses bandes molletières et à parler breton. Flatter les associatifs purs qui-ne-feront-jamais-de-politique parce que c'est trop dégoûtant. Mais qui sont prêts à se faire récupérer à la première gamelle tendue par le pouvoir-politique, bel et bien. Et donc à faire un choix politique ! Celui du veau – même sans hormones.

Les Bretons sont assez naïfs pour qu'avec quelques grimaces, on puisse en faire une majorité de Bretontons !

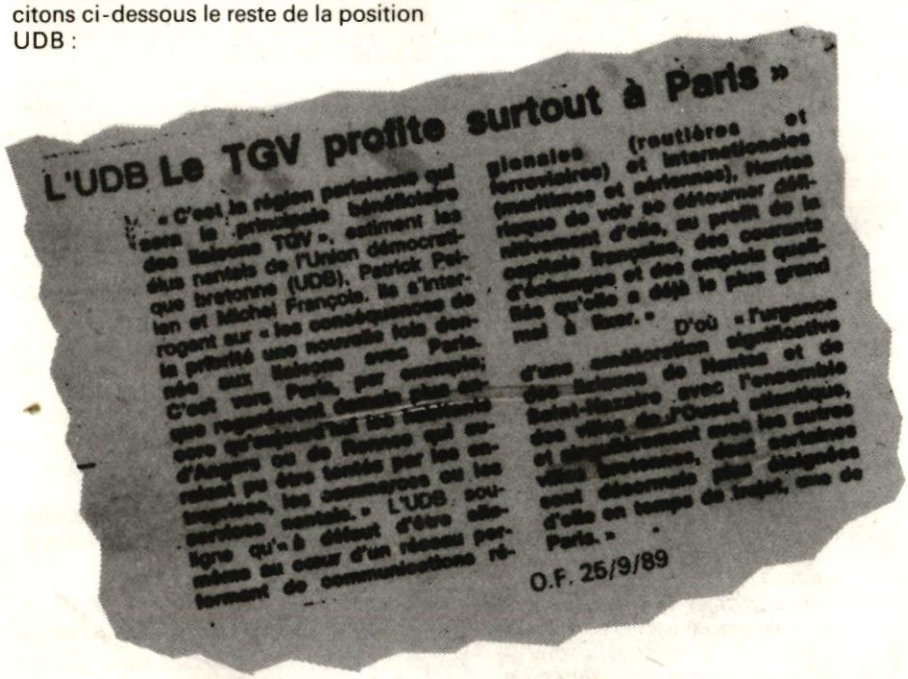
EDITO

Le T.G.V. introuvable, un risque pour l'économie bretonne

L'arsenal des médias a orchestré, avec les notables locaux, l'arrivée du TGV en Bretagne. En fait, cette *« merveille technique du génie français »* (sic) ne concerne pas directement les Bretons pour leurs déplacements en Bretagne. Quant à ceux qui, pour des raisons familiales ou de travail, doivent aller de Bretagne à Paris ou inversement, l'heure gagnée est appréciable mais le surcoût est considérable, d'où des protestations d'usagers, d'élus, des manifestations qui ont fait que l'inauguration, que l'on voulait triomphale, fut plutôt aigre. A Saint-Brieuc, les élus, appelés à inaugurer le TGV dans leur gare, n'ont eu droit qu'à un train ordinaire. On a donc fait comme si c'était un TGV. Cela en dit long sur l'attitude de la SNCF vis-à-vis des élus et de la population bretonne.

L'UDB crie « Gare »

Sur le coup, l'ensemble des notables a tout de même exprimé son enthousiasme. Dès le 25 septembre, les élus nantais de l'UDB ont dénoncé : *« C'est la région parisienne (bientôt à moins de cinq heures de la quasi-totalité du territoire français) qui sera la principale bénéficiaire des liaisons TGV. »* Nous citons ci-dessous le reste de la position UDB :



L'UDB Le TGV profite surtout à Paris »

« C'est la région parisienne qui sera la principale bénéficiaire des liaisons TGV », estiment les élus nantais de l'Union démocratique bretonne (UDB), Patrick Pellen et Michel François. Ils s'interrogent sur « les conséquences de la priorité une nouvelle fois donnée aux liaisons avec Paris. C'est vers Paris, par exemple, que regardent depuis plus encore qu'auparavant les Nantais d'Angers ou de Rennes qui ne relient pas des villes lointaines, les compagnies ou les services nantais. » L'UDB souligne qu'« à défaut d'être elle-même au cœur d'un réseau performant de communications ré-gionales (routières et ferroviaires) et internationales (maritimes et aériennes), Nantes risque de voir se détourner définitivement d'elle, au profit de la capitale française, des courants d'échanges et des emplois qualifiés qu'elle a déjà le plus grand mal à fixer. » D'où « l'urgence d'une amélioration significative des liaisons de Nantes et de Saint-Nazaire avec l'ensemble des villes de l'Ouest atlantique, et singulièrement avec les autres villes bretonnes, dont certaines sont désormais plus éloignées d'elle en temps de trajet, que de Paris. »

O.F. 25/9/89

Il n'y a pas de TGV en Bretagne

En fait, le TGV ne va vite que s'il y a une ligne à grande vitesse, laquelle n'existe qu'entre Paris et Le Mans. Son gain de temps d'une heure s'effectue entre Paris et Le Mans. En allant vers la Bretagne, le gain de temps ne s'effectue que par la suppression d'arrêts. En Bretagne, le TGV a la forme et le confort du TGV mais pas sa vitesse : 140-150 km/h au lieu de 300. Il n'y a donc pas de TGV breton. Alors pourquoi supprimer des arrêts ? Les gares moyennes (Guingamp, Auray) ou plus petites (Lamballe, Plouaret) se trouvent particulièrement pénalisées, voire marginalisées. Dans le cas de ces dernières, le soi-disant TGV ne s'y arrête pas du tout.

Il y a d'autres inconvénients : la demande est supérieure à l'offre et la réservation étant obligatoire dans les TGV, bon nombre d'usagers sont contraints de modifier leurs horaires ou de payer un supplément (75 F).

Certains trains « corail » étant de surcroît modulables en fonction des besoins, lorsqu'ils sont remplacés par des TGV, il y a moins de places disponibles. Les correspondances, plus nombreuses puisque les arrêts sont plus rares, contraignent les passagers à plus de changements, à plus d'attentes (dans certains cas, 50 minutes d'attente : on mesure le progrès à rebours !).

Un progrès technique, devrait, dans le cadre d'un service public, apporter une amélioration à l'usager. Ce n'est pas le cas pour l'usager breton qui doit se déplacer en Bretagne. La relation privilégiée par le faux TGV, c'est celle avec Paris. C'est elle qui est sans doute jugée la plus rentable par le SNCF. C'est tellement la logique du profit qui anime la SNCF dans ce domaine qu'elle ne réagit pas défavorablement à la proposition de Laurent Fabius de privatiser la construction de lignes pour TGV. A côté de risques, cela aurait au moins le mérite de faire payer à l'usager des TGV leur coût d'investissement et de fonctionnement et de laisser la SNCF remplir sa fonction de service public sur le restant des lignes.

Le TGV contre le développement régional

Mobilisée par ses investissements lourds pour le TGV, la SNCF abandonne une partie de ses autres missions. Elle met les collectivités locales à (forte) contribution pour réaliser les équipements (gares, parkings, etc...) que nécessitent les lignes modernisées. Elle refuse les électrifications de lignes secondaires indispensables à leur développement, ou même leur survie (Plouaret, Lannion, Auray, Quiberon, etc...). Les trains d'été qui relient Paris à Lannion, Quiberon et Le Croisic se trouveront en concurrence avec les TGV, plus rapides, plus confortables, complétés provisoirement par des navettes en autorail diesel. On imagine bien que cette concurrence risque d'amener la disparition des trains d'été sus-mentionnés, après quoi, au nom de la rentabilité, les autorails diesel seront à leur tour écartés. Ainsi la SNCF ne garderait que son réseau le plus rentable, sauf si les régions et communes acceptent de payer le déficit des lignes et trains secondaires. Les Bretons, en tant que contribuables, auront participé au financement du TGV, mais ils ne bénéficieront pas en retour du service public SNCF.

Alors que les déséquilibres territoriaux de l'hexagone s'intensifient, que l'Europe libérale risque de les accentuer encore, alors que 40 % des emplois nouveaux sont créés dans la région parisienne et qu'aucun processus volontariste n'est en cours pour rééquilibrer le territoire, le TGV risque d'aggraver sensiblement les difficultés économiques de la Bretagne et d'en accuser les déséquilibres internes.

Une nouvelle bataille du rail ?

A moins que comme en 1976-81, les Bretons n'entament, de façon largement unitaire, une nouvelle bataille du rail pour sauver leurs gares, leurs lignes dites secondaires, et obtenir le rétablissement des arrêts de train supprimés. Et une véritable négociation région-partenaires sociaux-usagers-SNCF.

UDB

Gouel 10 vloaz
Skol Diwan Brest

d'ar sadorn 18 a viz du 1989
Tachenn Penfell – Brest

Roll :

Adalek 3 eur :

– Abadenn sonerezh ha dansou gant bugale ar skol.

– Gouren : diskouez a raio tud skoliou gouren Gouesnou, Plouzané, Lanniliz, penaos e vez graet gouren. Film video ha diskouezadeg diwar-benn ar sport-se.

– Bagad Plougastell.

– Diskouezadegou : dourlivarduriou Yann-Ber Guirieg, priajou, livaduriou war seiz, pezhiou gwiaderezh, bravigou, pezhiou engraverezh war ar sklent.

– « Ar sake, al loar, ar garantez » : barzhonegou japaneg bet troet e brezhoneg ha skeudennaouet gant Alain Kervern.

– Diskouezet e vo al labouriou dorn a vo bet graet gant bugale ar skol (PAE).

Adalek 9 eur noz : fest-noz vras gant Sonerien Du, Bleizi Ruz, Tammles.



D'une façon générale, on constate aujourd'hui que la langue française est en péril. Julien Green le disait déjà en 1972, dans son discours de réception à l'Académie française en des termes fort nets : *« L'heure dangereuse est venue où le français se voit menacé comme il ne le fut peut-être jamais ».*

– dans nos cités où les enseignes et les affiches pullulent de mots anglo-américains,

– dans le développement en France même de l'enseignement des langues régionales,

(La Revue Administrative)

Chiche

Le Chevènement du mois au Préfet du Maine-et-Loire

Jacques Anciaux, qui déclare, en page régionale « Pays-de-Loire » d'O.F. du 23 octobre : « Je suis hanté par le service de l'État. La décentralisation n'empêche pas le jacobinisme ». On pourrait tout aussi bien dire que l'intégrisme islamique n'empêche pas la tolérance religieuse ou que stalinisme et démocratie sont comptabiles... Il faut bien que ces doctes personnages fassent contre mauvaise fortune bon cœur, avalent du mieux possible la pilule amère de la (timide) décentralisation mise en place en 1982.

Recherches d'uranium

Après le conseil municipal de Berné (56), le bureau du Conseil général du Morbihan vient de dire NON à l'ouverture d'une mine d'uranium à Berné.

***« Nous ramons assez pour développer l'agriculture, l'agro-alimentaire, la qualité de l'eau et le tourisme dans ce département, pour lutter énergiquement contre cette implantation de la Cogema, qui donnera une image catastrophique aux productions de notre département et ne créera même pas d'emplois »* a expliqué J.Ch. Cavaille, vice-président de l'assemblée départementale.**

BIENVENUE EN BRETAGNE

Souhaitée en quatre langues celtiques

Suite aux demandes de la section Relations Interceltiques de l'Institut Culturel de Bretagne, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix vient d'installer au port du Bloscon, terminal des ferries de la Brittany Ferries, à Roscoff, un panneau souhaitant la bienvenue en Bretagne dans les différentes langues celtiques (breton, gaélique irlandais, gallois, gaélique écossais).

Une première en Bretagne dans le domaine des relations interceltiques qui sera sans doute suivie d'autres initiatives pour le développement des échanges culturels et linguistiques entre les différents pays celtes.

A la lanterne !

Lu dans « La revue administrative » (juillet, août 1989) un article de Claude Labarrère qui résume sa thèse de Sorbonne sur « la dégradation de la langue française dans l'administration ».

Le français serait menacé au même titre par l'anglo-américain et par le développement en France même de l'enseignement des langues régionales !

En quoi un locuteur de « langue régionale » apprise à l'école serait-il un usager médiocre du français ? En quoi un enseignement qui demeure marginal et ne satisfait aucune des règles en vigueur dans les états démocratiques menacerait-il le français ?

Cela révèle une conception totalitaire de la francophonie, que l'on ne peut que combattre et dénoncer. Que l'État français assure les moyens normaux d'existence au breton et les Bretons pourront à leur tour défendre leur identité bretonne et leur identité française. Dans le cas contraire, les deux passeront à la trappe ! N'en déplaise à l'administrateur honoraire des PTT !

La déclaration franco-bourgeoise des droits de l'homme, vieille de deux siècles, ne fut-elle pas du bluff ?

Ce qui va suivre ne sera que la modeste contribution à un formidable ouvrage. Je veux écrire, par la phrase précédente, son titre « Les Bretons et leurs libertés », son éclatant auteur : Loeiz Ar Beg et son judicieux éditeur : Beltan.

Où sont les serfs prétendûment libérés ?

Cette déclaration n'est que le pur produit d'une élite culturelle orientée, à la fois bourgeoise et francienne, d'où le terme « franco-bourgeois » quand bien même il s'y mêle quelques laboureurs aisés qui formaient avec cette classe, le Tiers-État. Rappelez-vous la prompte décision qui interdisait le vote aux pauvres (suffrage censitaire). En effet, rares étaient les ruraux qui savaient lire. Ouais, mais on pouvait le faire à leur place, m'objecterez-vous ? Vous croyez ? Il aurait fallu qu'ils comprennent ce langage qui ne leur était pas connu. Des millions d'hexagonaux ne saisissaient pas le français du « Tout-Paris » mondain. Vous vous attendez à ce que je vous énumère tous les peuples dominés. Il ne s'agit pas seulement des Flamands de France, des Alsaciens-Lorrains, des Occitans, des Catalans, des Basques, des Bretons. Quant aux Corses, ils venaient juste d'être vendus comme des marchandises par les Gênois. Ils n'avaient pas eu le temps de saisir le français. Oui, l'écrire et s'arrêter là serait une erreur. Il faut compter également sur les idiomes très prononcés que sont celui des Artésiens, des Picards, des Normands, des Vendéens, etc. Et j'en oublie sûrement. Vous appelez cela la volonté des peuples ? Laissez-moi rire ! Ils ne jugeaient la situation que par leur état de misère effroyable et les espoirs trompés qui circulaient souvent habilement répandus. Cet odieux « kriegspiel » par langue interposée comme arme de guerre a souvent servi depuis et sert encore aujourd'hui pour donner à l'impérialisme préparatoire son aspect de « gant de velours sous une poigne de fer ». Si vous poussez un « ah » de réprobation, c'est que votre mémoire vous trahit. Ouvéa, Setif, Tananarive ne sont pas si loin, bien que vous chantiez : « Du passé faisons table rase ! ». Cette politique de la langue comme arme de guerre pour dominer, elle continue encore dans l'Hexagone aujourd'hui même, comme elle continue en Afrique.

Je le répète : « Cette arme de guerre de l'impérialisme se déploie toujours », même dans la « métropole », même si vous ne la sentez pas comme un malade qui repousse la douleur par optimisme de commande. Ce mal s'est-il estompé de vos souvenirs ? Vous avez été pourtant l'enfant dont le libre épanouissement a été stoppé par l'école. Oui l'école. Le remplacement brutal du doux langage de votre mère par une langue étrangère à votre formation psychologique, étrangère à votre environnement familial, à votre environnement villageois. Cet épanouissement bloqué continue jusqu'à l'âge mûr, jusqu'à l'âge de la vieillesse et nuit à votre spontanéité actuelle. Beau travail, messieurs les instituteurs. Vous méritez tous la légion d'honneur pour avoir été de bons sbires. J'en ai fait partie, hélas, et je m'en repens. Nous avons écrasé une culture parmi tant d'autres avec l'allégresse des serviteurs d'une culture divine rappelée à l'université selon l'inlassable propagande totalitaire répandue partout. Elle vous a transformé en chauvins avant que vous soyez « à terme » des singes lepenistes appelant au meurtre du dernier Canaque coupable de refuser la civilisation française, ou du dernier « bougnoule » coupable de chérir encore sa culture ou sa religion dans son exil français de misère d'où les « colonialistes » à la Le Pen l'ont acculé, incapables qu'ils étaient d'apaiser la faim qui tenaillait les récents appelés à une francisation paradisiaque qui allait les ouvrir au monde. Le dérèglement des peuples hétérogènes, les Jacobins parisiens s'en contre-foutent royalement. La langue qu'ils ont construite avec le « Tout-Paris » mondain étend ses ravages pour homogénéiser les populations englobées dans leur espace économique. Allez donc faire un tour en Afrique noire pour retrouver votre condition d'assimilé francophone...

Une déclaration portée aux nues et mal respectée

C'est « Ouest-France » du 26 août 1989 qui exhibe glorieusement les « Tables de la Loi » de la 1re République, c'est-à-dire la fameuse Déclaration des Droits de l'Homme, si peu respectée dans les faits. Il serait éminemment comique de s'appuyer sur l'article XI pour demander l'insertion dans notre « vox populi » chérie de quelques vérités qui placent les hexagonaux dans le bluff à la tête des peuples du monde, ces peuples si enfoncés dans l'obscurantisme :

Article XI : La libre circulation des pensées et des opinions est un droit les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. On imagine les remous créés par cette exigence qui aurait fait, dès ses débuts, de « Ouest-France » un journal mi-breton, mi-français, au lieu d'être à l'image des aspirations inscrites dans son titre : d'être l'ouest du territoire de l'ethnie franque qui étend ses ramifications à partir de sa capitale-lumière. Même si ce melting-pot joue toujours son rôle fidèle de centre de l'expansion franque avec l'aide de ses multiples alliés que cette ethnie s'est aménagés au fur et à mesure de ses conquêtes jusqu'au bout du monde.

Ce double accrochage culturel et économique caractérise l'expansionnisme de la Francie qui est devenue un empire immense que les pseudo-indépendances multi-ethniques ne trompent personne. Ces pseudo-indépendances ne sont limitées que par leur soumission aux intérêts capitalistes qui en font des pays sous-développés.

La bourgeoisie de droite d'hier, comme la bourgeoisie de gauche d'aujourd'hui ne sont que les aspects dissimulant une même politique impérialiste (intérieure et extérieure) qu'il faut dénoncer, malgré les risques courus que nous n'avons pas la naïveté de sous-estimer. Cette bourgeoisie, même quand elle se dit de gauche, ne modifie pas d'un iota son refus d'une autonomie économique des peuples de l'Hexagone qu'elle transforme, avec l'art du comédien, en « séparatisme », son refus en quelque sorte d'une répartition équitable de l'exploitation des richesses, source d'emplois, son refus de leur restituer leur culture propre contraire à l'homogénéisation nécessaire des consommateurs que nous sommes.

« Niet » au péninsularisme de la pointe bretonne de l'Europe. « Niet » à l'unité géographique des deux versants du Rhin que le peuple a voulue. « Niet » aux liaisons économiques et culturelles entre la Corse et la botte italique si proche. « Niet » à la « flandrisation » du rivage sud du passage maritime Manche-Mer du Nord. « Niet » à la communauté basque que les Pyrénées ont facilitée. « Niet » aux Catalans qui ragent de ne pas bénéficier des avantages de la Catalogne autonome dite « espagnole ». « Niet » aux Occitans las du désert d'une partie de leur territoire. A moins que l'Europe...

Une conclusion peu glorieuse pour les hexagonaux

Comme moi, vous suivez les débats télévisés entre un politicien flatteusement cité par la grâce des médias et un ou plusieurs journalistes. Il y a unanimité dans leurs absences de mémoire, à croire qu'ils ont subi un traitement médical au cours de leur formation professionnelle ou un lavage de cerveau pendant leur séjour dans un « goulag ». Cette canalisation de leur intelligence est pitoyable. Aucune ne vous parle des cultures différentes de l'Hexagone. Aucune ne vous parle d'une économie résolvant, dans chaque ethnie dont ils ignorent l'existence, les problèmes de chômage en fonction de leur position géographique. Dans les absences intellectuelles des pousseurs de cocoricos, il n'y a qu'un silence stupéfiant sur les évolutions plus anciennes que 1789 des peuples britanniques, néerlandais, scandinaves, qui ont fait l'économie de la décapitation de la tête d'un roi, pas du tout innocent, mais coupable surtout d'être un descendant de Louis XV, de Louis XIV, de sinistre mémoire et d'une forme de société, criminelle, à l'égard des peuples asservis. Absence de mémoire également à l'égard de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui n'a pas eu l'honneur d'un respecteux coup de chapeau.

En conclusion, chacun d'eux dira comme un « feldwebel » raide dans son obséquiosité en face de son « oberleutnant » et dans l'abandon total de son « moi » qui sied à tout valet (je parle des protagonistes des débats télévisés) : « La race française secrète du génie comme en se jouant » (sic). Fermez le ban !

A.R.

Lettre du Portugal

(Suite de la page 2)

Extraits traduits de l'ouvrage (p. 154)

« Noçoes de Administraçao Publica »

Par Mario Jorge de Lemos Pinto et Maria José Alves de sa

1. – Commentaire des auteurs de l'ouvrage.

« Point 5 : les régions autonomes. L'organisation administrative portugaise englobe les régions administratives des Açores et de Madère dont la création est une des plus profondes innovations de notre texte constitutionnel et sans doute celle qui se révèle être la plus solide et la plus irréversible.

Plus que d'autonomie administrative on doit parler ici d'une véritable autonomie politique, étant donné que les régions des Açores et de Madère disposent de gouvernement et d'assemblées propres...

Vu les particularités propres, notamment la situation géographique de ces territoires portugais, la loi les traite différemment des autres régions du pays, leur réservant un statut d'autonomie considérable ».

2. – L'article 227 de la Constitution portugaise intitulé : régime politique des Açores et de Madère.

● 1. Le régime politico-administratif des Açores et de Madère tire ses fondements de leurs caractéristiques géographiques, économiques, sociales et culturelles et des aspirations historiques à l'autonomie des populations insulaires.

●● 2. L'autonomie des régions vise la participation démocratique des citoyens, le développement économico-social et la promotion de la défense des intérêts régionaux, en harmonie avec l'affirmation de l'unité nationale et des liens de solidarité entre tous les Portugais.

●●● 3. L'autonomie politico-administrative régionale n'affecte pas l'intégrité de la souveraineté de l'État et s'exerce dans le cadre de la Constitution.



EXCLUSIF :

BRUXELLES INFOS

RN 164 Châteaulin Montauban-de-Bretagne

Le début des travaux en avril 1990 ?

Le 15 décembre 1987, la Commission des Communautés européennes décidait du lancement d'une Opération Intégrée de Développement (OID) en faveur des 36 cantons de la Bretagne centrale. Les crédits publics prévus, d'un montant global de 1,067 milliard de francs, comportaient un financement de l'État, de la Région, des départements bretons concernés, et de la CEE, cette dernière pour 503 millions de francs.

Parmi les projets couverts par cette OID figurait l'aménagement de la RN 164 entre Châteaulin et Montauban-de-Bretagne, visant à un désenclavement de la Bretagne centrale. Montant des crédits prévus : 280 millions de francs dont 130 à la charge de la CEE. Près de deux ans après le lancement de l'OID, les travaux tardent à commencer et nombreux sont les élus et les agents économiques de la Bretagne centrale qui s'inquiètent du devenir du projet. Il est vrai que la Bretagne a eu à souffrir par le passé du détournement de fonds communautaires par l'État français. Alors ? Les escrocs en col blanc auraient-ils encore frappé ?

Le représentant de l'UDB au Parlement européen, désormais assistant du groupe Arc-en-Ciel, a obtenu de la Commission de Bruxelles l'assurance d'un début des travaux en avril 1990. Initialement prévu pour la fin de l'année 1991, l'achèvement des travaux imposera donc, pour que l'échéancier soit respecté, que chacun « y mette le paquet ». Nous veillerons à ce que les engagements des uns... et des autres, soit respectés.

LES IMPÔTS

Les Bretons et les autres

(Chiffres tirés d'un annuaire statistique du ministère des Finances concernant l'année 1988 (1987 pour les revenus).

1) Les revenus déclarés

Les Bretons ont déclaré en 1988, 10.951 millions de F de revenus gagnés en 1987 – pour les cinq départements – ce qui représente un revenu annuel moyen déclaré de 65.808 F par Breton.

Dans le même temps, le Français moyen déclarait un gain de 73.067 F, et l'habitant moyen de la région parisienne, 95.903 F, ce qui représente presque 50 % de plus !

La part des Bretons dans l'ensemble des revenus déclarés en France était de 4,73 %, pour une population voisine de 7 % de la population française totale.

La région parisienne « pesait » 35,5 % du total des revenus !

La situation n'est pas sur le point de s'améliorer, puisque par rapport à l'année précédente, le revenu moyen breton avait sensiblement moins progressé – inflation comprise ! – que le revenu moyen « parisien » : 1,67 % contre 2,25 %.

2) Les revenus non déclarés

Certains revenus de placements échappent légalement à une partie de l'impôt, lorsque leurs bénéficiaires optent pour une retenue à la source moins « gourmande » que leur tranche d'imposition normale.

Ce sont évidemment les plus fortunés qui ont intérêt à ce genre d'options. Or, on constate que près des deux tiers des « retenues à la source » et autres « prélèvements libératoires » concernent la région parisienne !

3) Les affaires

Les rentrées de TVA, qui mesurent l'activité économique au travers de la localisation des sièges sociaux, donnent en grande partie la clef du mystère : les 5 départements bretons collectent seulement 3,7 % de la TVA à leur niveau, et la région parisienne... 47,5 % ! On suit le flux des affaires...

4) Le boursicotage

L'impôt sur les opérations de bourse mesure pour sa part le plus ou moins grand recours des régions à l'activité boursière : les Bretons y participent pour moins de 3,2 % et les « Parisiens » pour 59,6 %.

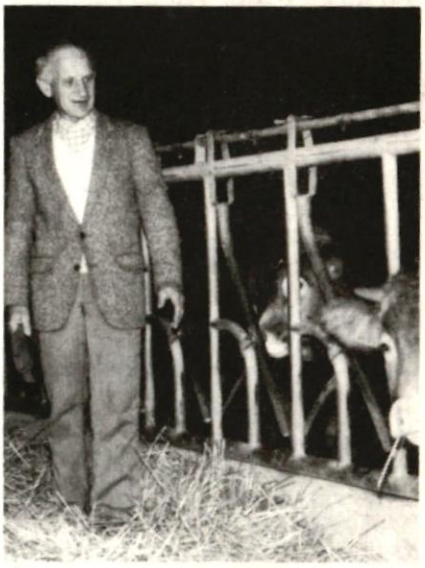
En conclusion, avec des revenus plus bas, les Bretons alimentent les centres de profit parisiens, qui échappent largement à l'impôt et permettent à leurs bénéficiaires d'utiliser leur « bonus » de la manière la plus rentable. Simple !

INTERVIEW

André POCHON

Un agriculteur qui ne pollue pas

Dans plusieurs articles parus dans le PB/PV, nous avons suggéré que le système productiviste breton était près d'atteindre ses limites technologiques et sociales. Avec le problème de la qualité de l'eau, futur facteur limitant de la production hors sol, les éleveurs de porcs prennent conscience de ce triple problème : *« Agriculture, système social et environnement »*. Il y a quelques années, Paul Houée, de l'INRA de Rennes, réfléchissait sur les divers scénarios concernant l'avenir du sytème agricole breton. Voici quelques mois, Marc Andro, de la société « Infos Bretagne Services », dans l'étude « Concertation et Endettement », montrait les difficultés financières des gros éleveurs de porcs, leur endettement élevé, la faiblesse de leurs capitaux permanents : c'est dire qu'actuellement les réflexions se multiplient, chacune examinant une limite particulière de ce modèle breton. Ce mois-ci, le PB désire présenter un modèle alternatif. Le modèle POCHON, un modèle qui semble fonctionner.



P.B. : En quoi consiste ton système ?

A.P. : J'ai 32 hectares de prairies temporaires à base de trèfle blanc. C'est un mélange de graminées et de trèfle blanc. Un des gros avantages de mon système est qu'il ne pollue pas. Dans le système actuel, les agriculteurs, sur les prairies, mettent environ 400 unités d'azote à l'hectare. Sur ces 400 unités, 160 unités descendent dans la nappe phréatique car les plantes ne peuvent tout absorber, tellement abondance il y a. Avec le trèfle blanc, seules les 23 unités vont dans la nappe phréatique.

P.B. : Mais ton système ne se réduit pas qu'à cela ?

A.P. : Non, il y a aussi deux choses très importantes : 1) le temps de repos des parcelles, et 2) l'équilibre des productions animales et végétales. Les rotations des parcelles se font toutes les six semaines. Cette rotation plus lente des parcelles permet d'éviter les météorisations et donnent le maximum de rendement.

La base d'une agriculture compétitive, c'est un assolement. Il faut respecter les assolements. Dans mon cas, j'ai une prairie en tête d'assolement, du maïs ensuite, puis arrive le blé et enfin les protéagineux.

P.B. : Mais tu n'as rien inventé, les anciens connaissaient, pratiquaient ce système ! Les agronomes, techniciens et enseignants ne sont-ils pas les plus puissants freins à la propagation de ton système ?

A.P. : Les agronomes non ; les enseignants agricoles, oui. Ils continuent de ronronner le système actuel sans se mettre au goût du jour. Ils ont appris leur leçon pour toute leur vie. De plus, il n'y a pas de liens entre les enseignants et le terrain. Pourquoi cette technique n'est-elle pas vulgarisée ? Cette méthode ne fait pas vendre beaucoup d'engrais, pas beaucoup de semences et pas beaucoup de matériel. Aussi, on comprend que le système marchand soit contre. Mais, ce qui n'est pas normal, c'est que des gens payés par la collectivité, enseignants, vulgarisateurs, conseillers des Chambres d'Agriculture, rentrent dans ce système marchand.

P.B. : En matière d'élevage, tu t'élèves vigoureusement contre l'élevage hors sol sur caillebotis.

A.P. : Dans le système sur caillebotis, les animaux sont 1) moins bien que sur la paille (il y a plus de réformes, plus d'arthrites, un indice de consommation plus élevé et enfin une durée de vie moins longue) ; 2) les coûts sanitaires sont plus importants, il y a aussi le problème des courants d'air. Dans le système sur paille, les animaux ont besoin de plus de place, mais comme il n'y a pas de fosse et de caillebotis, ça revient moins cher. L'élevage sur paille est on ne peut plus compétitif. Si on fait payer aux éleveurs le coût de la dépollution, alors, l'élevage industriel est mort : 100 F le m^3 de lisier déshydraté ! Ils espèrent vendre le prix du lisier déshydraté 50 F le m^3. Il reste donc encore 50 F de charge. Le lisier détruit la structure du sol, détruit les vers de terre. Ceux qui ont fait maïs sur maïs avec du lisier ont pu pratiquer ce système pendant cinq ou six ans, mais c'est tout.

Avec le fumier, on n'a pas de problème d'environnement et surtout pas de problème avec l'eau. De plus, le fumier est un amendement ; le sol devient moins battant. C'est seulement sous la forme nitrique que l'azote est absorbé par les plantes. Or, dans le lisier de porc, l'azote est sous forme ammoniacale ; c'est comme si on mettait de la dynamite entre les mains d'un gamin. La maîtrise du lisier de porc est très difficile. Si on ne veut pas polluer, on est donc obligé de l'employer au printemps. Alors que dans le fumier, l'azote est sous forme organique et non sous forme ammoniacale. Est-ce que ce type de production concentrationnaire est meilleur marché ? Je réponds par la négative ; il revient plus cher. L'agriculture n'est pas l'industrie. En élevage, il y a des contraintes. Dans ce système hors-sol diverses contraintes se posent (problèmes sanitaires : les queues sont bouffées), contraintes de personnel. Une grève des porchers n'est pas exclue et un gars comme S. Coupé le reconnaît (président de la grosse coopérative des éleveurs de porcs de la région de Lamballe).

André Pochon, agriculteur sur la commune de Saint-Bihy, près de Quintin, exploite une ferme de 28 hectares. Sa production essentielle est la vache allaitante (race Limousine). Nous avons rencontré un éleveur hors pair. Que l'on en juge par les chiffres !

Catégories	Pochon	Moyenne 22
Nbre de mères	40	
Nbre △ GB/ha	2,3	
Nbre de veaux par vache et par an ...	1	0,8
Poids moyen des carcasses de taurillons	460 kg	350 kg
Marge brute hectare ..	12.300	8.500
Taux de réforme	10 %	

En agriculture, dans toutes les productions (qu'elles soient animales ou végétales), il est question de matières azotées. Parfois même, la recherche d'engrais azotés fut à l'origine de la création des syndicats agricoles. C'est dire le rôle central, moteur de l'azote. Dans les productions végétales, certaines plantes, les légumineuses, fixent dans la terre l'azote présente dans l'air. Ce système permet de limiter, voire de supprimer l'apport d'azote aux autres plantes. Tel est le principe dont s'inspire André Pochon.

P.B. : Tu es très sévère envers le « système breton ».

A.P. : La conséquence de ce système est la concentration entre quelques gros ; il favorise l'exode rural. Les Bretons ont cru que l'efficacité était dans ce système ; ils se trompent. Le vrai débat est de savoir quelle est l'agriculture la plus compétitive : l'agriculture spécialisée ou cette agriculture autonome.

P.B. : Dans la Beauce, il n'y a pas d'élevage et l'eau est aussi polluée que dans le Léon.

A.P. : Dans la Beauce, les terres n'ont plus d'humus car elles n'ont plus de fumier... Si l'eau est polluée comme à Saint-Pol-de-Léon, c'est qu'ils mettent trop d'azote sur leurs cultures ; le surplus descend dans l'eau.

P.B. : Pourquoi mettent-ils trop d'azote ?

A.P. : L'ammonitrate n'est pas cher et ça vaut le coup de faire la part du feu. Le coût n'est pas exagéré face au risque, si bien qu'il y a contradiction entre viser le rendement maximum et l'environnement. Pour sortir de ce système, il faudrait que les consommateurs refusent d'acheter ces produits. Il faut une éducation des consommateurs à long terme. Existe aussi la solution « suisse » (tout produit qui dépasse le taux de nitrates autorisé est refusé sur le marché) et enfin la taxation de l'engrais azoté.

P.B. : Mais, il n'y a pas que l'azote ?

A.P. : Tout excès est un mal. La potasse est mieux retenue ; l'acide phosphorique encore mieux. Dans la région de St-Pol-de-Léon, on a trouvé des doses de potasse cinq fois supérieures à la moyenne normale !

P.B. : Ton système n'est-il pas trop lié au système « Paysans-Travailleurs ? »

A.P. : Ah ça, c'est la vraie question ! J'ai dit à Le Faucheur (1) : « Tu préfères crever avec ton « ray-grass » azoté plutôt que d'adopter le trèfle blanc car le trèfle blanc vient des Paysans-Travailleurs. Et ça, c'est une idiotie. » Si je n'avais pas été engagé, alors, la Chambre d'Agriculture m'aurait suivi. Mon engagement syndical a fait du tort à ces idées-là. Cela montre l'esprit borné, le sectarisme des responsables professionnels agricoles.

Au sein de la Confédération Paysanne, il y a beaucoup de gens qui ne croient pas à mes techniques et qui ne les appliquent pas chez eux. Mon ouvrage « La prairie temporaire à base de trèfle blanc » a été présenté dans tous les journaux agricoles nationaux, y compris dans l'organe du CNJA « Jeunes Agriculteurs », sauf dans les revues syndicales de gauche et du parti socialiste. Certains Paysans-Travailleurs affirmaient même qu'avec mon système, les gros agriculteurs gagneraient plus d'argent et que ceci est dangereux !

(1) président de la FDSEA 22



Les féveroles, un aliment parmi d'autres.

P.B. : Peux-tu nous parler de tes engagements ?

A.P. : J'ai tendance à me retirer de mes engagements politiques et syndicaux. Avant, j'étais au P.S., mais je suis déçu par la politique agricole qu'il mène depuis 1983. **Je trouve que la manière dont les quotas ont été appliqués a été désastreuse. Si la droite avait été au pouvoir, les quotas des gros producteurs auraient été plus diminués que ceux des petits producteurs, comme cela s'est fait en RFA, sous des gouvernements conservateurs.**

On avait bonne mine chez les électeurs !

J'ai été candidat aux élections à la Chambre d'Agriculture, mais je n'ai pas été élu. Maintenant je suis plus libre vis-à-vis du syndicat. Et puis, avec un côté un peu sectaire, on n'a pas toujours été crédible, en s'attachant à résoudre des cas particuliers sans s'attaquer aux problèmes en cause. En particulier, on aurait dû faire alliance avec le MODEF.

P.B. : Comment vois-tu l'avenir de l'agriculture bretonne ?

A.P. : La croisée des chemins : grosse concentration, disparition des petites fermes, des agriculteurs peu nombreux, très endettés, très vulnérables, débordés de boulot et des régions désertes. C'est l'éventualité la plus sure qui risque d'aboutir. Mais il n'est pas trop tard pour changer.

Je ridiculise les gens de Lamballe qui s'entassent alors qu'ils n'ont qu'à faire 50 km pour prendre des terres dans le Centre-Bretagne, et ils vont laisser les Hollandais prendre ces terres !

Comparaison
Système Pochon/
Système Agricole 22

	Ferme Pochon	Moyenne 22
Production	450.000 F	9 milliards de F.
Consommations intermédiaires..	70.000 F	6 milliards de F.

La conclusion saute aux yeux.

André Pochon est fondateur du CEDAPA (Centre d'Etudes pour le Développement d'une agriculture plus autonome). Association Loi 1901. Cette association organise des conférences et publie quelques études.

Ouvrages publiés :

– « Vivre avec un quota de 100.000 l sur 24 ha, s'installer en vaches allaitantes, c'est possible ».

– « Fourrages, grains et coûts de production ».

– « Vivre du mouton ».

– « S'installer avec 20 vaches laitières ».

– « La prairie temporaire à base de trèfle blanc ».

– « S'installer er vivre avec 24 truies naisseur-engraisseur ».

Propos recueillis par
Hervé PERSON

DOSSIER SPÉCIAL

Le PB/PV de décembre publiera le texte intégral de la résolution 192 sur les langues régionales ou minoritaires en Europe, présentée par la conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Ce texte peut déboucher sur une convention internationale qui signifiera une avancée considérable pour les minorités de l'Etat français. Il énonce des principes généraux à respecter et des mesures pratiques et précises sur l'usage des langues minorisées comme le breton dans la vie publique, les médias, l'enseignement, l'administration, etc...

A ne pas manquer !

Pêcheurs menacés par les mouvements de sous-marins



Depuis dix ans la Ligue Celtique s'efforce d'alerter l'opinion publique internationale au sujet des graves dangers que constituent les mouvements de sous-marins dans la Mer d'Irlande ainsi que dans la « Mer Celtique » et à l'ouest de l'Écosse. Elle mène une campagne visant à obliger les autorités militaires à prendre des mesures plus rigoureuses afin d'éviter des accidents fatals aux bateaux de pêche et autres vaisseaux civils naviguant dans ces eaux.

B. Moffatt a catalogué depuis 1982 une cinquantaine d'accidents survenus dans la zone précitée, parmi lesquels dis-sept naufrages causant la mort d'une soixantaine de pêcheurs. Les Américains ont reconnu leur responsabilité dans quatre cas tandis que le gouvernement de Londres fait tout son possible pour nier la sienne. Les Soviétiques restent muets... Pourtant dans plusieurs cas des sous-marins furent repérés au voisinage des naufrages, dans d'autres les chalutiers furent tirés en arrière sur des distances considérables et obligés de couper leurs filins pour ne pas être engloutis. Certains bateaux disparurent corps et biens sans avoir pu émettre un SOS ou sans laisser de trace. Aujourd'hui, pour beaucoup de pêcheurs, la Mer d'Irlande c'est l'Allée de la Mort. Elle est fréquentée continuellement par les sous-marins basés à Holy Loch et à Faslane à l'embouchure de la Clyde et aussi par les sous-marins soviétiques.

L'Initiative de la Ligue Celtique se trouve de plus en plus justifiée : cette année elle a enregistré un nombre accru d'accidents fatals. Ce « monitoring service » attire maintenant l'attention de la presse et des médias de nombreux pays. Les données fournies par B. Moffatt à des députés à la Chambre des Communes tels George Foulkes (Écosse) et Dafydd Wigley (Pays de Galles) et à Dáil Éireann, ont amené ceux-ci à intervenir et obligé le ministère de la Défense à Londres à adopter une attitude plus prudente. Cependant les assurances données par le secrétaire général du bureau de l'OTAN à B. Moffatt que les pêcheurs seraient avertis des manœuvres sous-marines, ont été prouvées fausses ainsi qu'en témoigne le capitaine du chalutier Angary (County Down) de 25 mètres de long, traîné en arrière sur 4 milles le 28 août dernier et obligé d'abandonner un équipement d'une valeur de 170.000 F pour lequel il risque de ne recevoir aucune compensation. L'OTAN ne tient pas compte de la Résolution A 599 (15) de l'Organisation maritime internationale obligeant les sous-marins à éviter les bateaux de pêche : leurs ordres sont toujours, en cas de collision ou d'accrochage de filets, de ne pas faire surface et aider les naufragés. Il y a bien eu dans quelques cas des compensations pour dommages matériels (après de longs délais) mais jamais lorsqu'il n'y avait pas de survivants !

Du fait de l'inquiétude grandissante et de la publicité obtenue par la campagne de la Ligue Celtique, une autre promesse a été faite, fin juin 1989, par le commandant-adjoint des opérations sous-marines de la Royal Navy, à savoir que désormais on sera vigilant et l'on admettra sa responsabilité sans rechigner... si elle est prouvée. Et les équipages des sous-marins recevront une meilleure formation pour éviter les collisions et les accrochages. On propose même que les bateaux de pêche soient équipés d'engins émetteurs (« transponders ») fixés à leurs chaluts qui permettraient aux sous-marins de les repérer à temps et de les éviter (7/7/89).

Cependant la Ligue Celtique maintient qu'il faudrait que les sous-marins naviguent en surface aux approches des côtes ou bien que des zones bien définies soient démilitarisées et réservées aux pêcheurs et autres navires civils. La menace est d'autant plus redoutable qu'en cas de collision avec des masses capables d'opposer une force d'inertie beaucoup plus grande que les chalutiers, on risquerait d'avoir une pollution catastrophique des eaux et des côtes par le plutonium des réacteurs nucléaires. C'est en démontrant l'ampleur de cette menace et la fréquence avec laquelle elle se manifeste que la Ligue Celtique a pu contribuer dans une grande mesure à ce que des membres des parlements britannique et européen s'occupent à présent de la faire réduire. Il est intolérable que les autorités militaires puissent se considérer comme dispensés de faire l'économie de vies humaines civiles sous prétexte qu'il faut être prêt pour la guerre, alors qu'elles disposent de tous les moyens technologiques d'avertissement.

Nous invitons tous ceux qui s'inquiètent de cette situation à communiquer à Bernard Moffatt (1) des coupures de journaux ou autres renseignements au sujet d'accidents éventuels soupçonnés d'avoir été causés par des sous-marins.

Alan HEUSAFF

(1) B. Moffatt, 24 Saint-Germain's place, Peel, île de Man.

DALCHOMP SOÑJ !
REVUE HISTORIQUE BRETONNE
Lisez chaque trimestre
Dalc'homp Soñj !
revue historique bretonne
Dans chaque numéro, des articles sur l'histoire politique, économique, sociale, culturelle de la Bretagne et des autres pays celtiques.
Le numéro : 25 F
Abonnement : 120 F
Dalc'homp Soñj !
36, rue Emile Zola - 56100 An Oriant-Lorient

La carte ci-contre indique les lieux où la plupart des accidents, que l'on soupçonne ou dont il est prouvé qu'ils furent causés par des sous-marins, eurent lieu au cours des 7 ou 8 années passées. Les chiffres à l'intérieur ou auprès des cercles noirs marquent, à l'exception du cas du Sheralga, ceux où des marins furent perdus. Nous les avons classés ainsi :

Bateaux disparus : 2. La Course, 5 morts, 1982 ; 3. Galvanor, 8 morts, 1982 ; 4. Cité d'Aleth, 10 morts, 1983 ; 6. Jake II (au cours de manœuvres de sous-marins dans le voisinage), nombre des marins et date ? ; 7. Dawn Aters, nombre des marins ?, 1986 ; 8. Boy Shaun, 4 morts, sous-marins dans le voisinage, 1987 ; 9. Alert II, 2 morts, 1988 ; 11. Tijl Uilenspiegel, 5 morts, 1989 (mars) ; 12. Girl Fiona, 2 morts, 1987 ; 13. South Stack, 3 morts, 1984 ; 15. Galway Hooker, 2 morts, 28/6/89 ; 16. Connaught, 2 morts, 28/6/89 ; 17. Irene, 2 morts, 13/9/89.

« Remorqués » en arrière, dommages matériels considérables : 1. Sheralga, coulé, 1982, 4 hommes sauvés par d'autres pêcheurs ; Summer Morn, février 1987 ; Angary, 28/8/89 ; et bien d'autres.

Chavirés : 5. Irish Ann, 1 mort, 1983 ; 10. Inspire, 3 morts, 1988.

Chaluts accrochés, lâchés pour éviter naufrage : Héroïne, 26/9/87 ; New Dawn, 4/1/89 ; Laurel, avril 1989 ; Huntress, 28/6/89 (tous en mer d'Irlande ou pas loin de Faslane).

Drôle de poisson : bateau irlandais Contestor, en mer d'Irlande, « remorqué », arrive à se dégager, remonte dans ses filets un engin « Sonar » appartenant à un sous-marin américain et utilisé pour le repérage d'autres sous-marins (septembre 1989).

Les informations cataloguées par le « Monitoring Service » de la Ligue Celtique ont été utilisées dans des articles de presse publiés en Île de Man, en Irlande, Grande-Bretagne, Belgique, Suède, Allemagne, Bretagne, France, États-Unis, Japon, Australie...

CARN. – Revue trimestrielle de la Ligue celtique, 24 pages, ¾ en anglais, ¼ en langues celtiques.

Nouvelles des luttes politiques, linguistiques et culturelles des six pays celtiques.

Abonnement annuel : 70 FF.

Y. Craff, Talbodeg, Bei/Baye, 29130 Kemperle.



le peuple breton

Mensuel – Edité par les Presses Populaires de Bretagne, 43 rue de Kerampont, 22300 Lannion (association déclarée suivant la loi de 1901).

Président : R. Pédron ;
secrétaire : M. François ;
trésorier : J. Guégan.

Composition et impression : IMPRAM - 22300 Lannion.

RÉDACTION
Administration, abonnements : BP 301, 22304 Lannion Cedex.

Publicité : au journal.

Directeur de la publication : J.J. Monnier.

C.P.A.P. : 66.132.
Dépôt légal : 3e trimestre 1989.

POBL VREIZH

Pas de travaux d'Hercule pour la Marine marchande !

L'Union Démocratique Bretonne avait, au sujet de la Marine marchande, récemment pris position pour un débat élargi devant l'opinion publique et pour des moyens véritablement adaptés aux enjeux. Elle constate aujourd'hui :

1) Que le plan proposé par un délégué socialiste, bien que considéré comme un minimum par beaucoup, y compris le rapporteur, n'a pas été respecté, loin s'en faut. Ce qui n'empêche pas M. Mellik de montrer sa satisfaction. Certains préfèrent Mellac !

2) Que l'engagement de l'Etat pour toute la Marine marchande représente seulement :

- **la moitié de l'aide promise à St-Nazaire, pour la construction d'un seul bateau ;**
- **la somme qu'une société américaine propose d'investir à La Ciotat, pour la construction navale !**

Non, la Marine marchande n'a vraiment pas bénéficié des travaux d'Hercule ! Tout se passe comme si le gouvernement se contentait d'accompagner l'agonie tranquille de la Marine marchande en évitant une crise ouverte.

L'Union Démocratique Bretonne, avec la grande majorité des marins bretons, repose la question fondamentale d'une évaluation des conséquences passées, présentes et futures d'un tel abandon sur l'emploi en Bretagne. Ce choix négatif s'accompagnera-t-il d'une compensation quelconque pour la Bretagne, au plan économique ?

(Communiqué)



Glizh-Arc'hant

gant Fanch Treger

eil lodenn

eil rann :

Tri chaseer hag ur c'honifl

Deuet e oa dibenn miz Gwengolo hag amzer ar chase. Digor e oa end-eeun abaoe nav eur diouzh ar beure er sul-se.

Erwan ar Sidaner hag e vignoned Lomm hag Ujen a oa o c'haloupat ar maezioù gant ur bagad chas-red a-dreuz parkeier, prajeier ha lanneier, dreist ar c'hleuzioù hag ar « baotred-saout dre dan ». Brav e oa an amzer ha sioul an trowardroioù, nemet un tenn fuzuilh gwech an amzer war-zu ar c'hreisteir, ha du-hont, war an tu all e-barzh un dachenn vaiz e veze klevet ur c'hi o kas hep ehan abaoe un eur bennak.

Tostaat a rae da greisteiz. An tri chaseer n'o doa gwelet netra e-pad ar beurevezh, na klujar, na fesan, na gad, na konifl, na zoken an disterañ pichon koad.

– Treut an traoù ! eme Erwan.

– Ya, sur ha n'eo ket marteze, eme an daou all.

E-pad ma oant o Jezuzal evel-se, setu a greiz-holl, Koll-boued, ar grifon kozh, o kregiñ da gas, hag ar chas all da heul. Hag an holl d'en em silañ e-barzh ar garidennoù graet gant ar c'honifled e-touez an drez hag ar raden war ar c'hleuz bras en o c'hichen. Ha bec'h dezhi !

– Aze dezhañ, Koll-boued ! eme Lomm Aze emañ !

– Diwallit tudoù, eme Ujen. Emañ o vont da skarzhañ kuit !

A-vec'h e oa echu e gaoz gantañ ma oa ar c'honifl o redek ken na findaone war ar prad. Dao ! Dao ! Dao ! Tri denn a oa bet met ar chas a gendalc'he bepred da gas ha da redek. Diraze, emichañs, ar c'honifl a rae kemendall.

– C'hwitet hon eus anezhañ, eme Lomm. Ma n'eo ket trist ! tri denn evit netra !

– Deomp war-lerc'h, eme Ujen, n'eus ket amzer da goll.

Hag int o zri war-lerc'h ar chas. Ar re-mañ a oa paouezet da redek hag unan anezhe a oa o skrabañ genou un toull er c'hleuz.

– Aet eo ar c'honifl en douar, eme Lomm. Marteze eo gloazet.

– Marteze a-walc'h, eme Ujen. Me' gav din en deus bet plom diganin.

– Te a lâr se ordinal, eme Erwan.

– Gwelet e vo ! eme Lomm.

Hag eñ da droc'hañ gant e gontell un drezenn gozh ha hir diwar ar c'hleuz ha da voutañ anezhi e-barzh an toull goude bezañ lakaet ar chas da bellaat, ar pezh ne oa ket bet aezet.

Furchal, fuketal ha fleukañ a rae e-barzh an toull gant an drezenn. A-wechou e teue un torkad blev bennak er-maez da heul houmañ.

– Gwelout a rit, aze emañ ! Lâret am boa deoc'h, eme Lomm d'an daou all.

A-benn ur pennad amzer e santas hemañ un dra bennak kalet a-walc'h ha pounner o stourm diontañ.

– O tont emañ ! emezañ ; diwallit !

Ha deuet e oa e gwirionez, met ne oa ket ur c'honifl na netra heñvel douzh ur c'honifl : ur voutailhad gwin ruz an hini a oa, gwin Bourdel, pichañs !

– Hola ! eme Lomm, sell amañ ur c'honifl eveeg avat !

– Ya, a lavaras Ujen. Kuzhiadell Job ar C'hozh-Koad eo an toull-mañ 'meus aon Degas a ra din da sonj eus ma c'huzhiadoù avaloù dous-trenk gwechall, e penn ar bern plouz, war al leur. Na pegen mat e veze an avaloù-se !

– Sapre Job ! eme Lomm adarre, kavet en deus ur c'hav dispar. Amañ ne zeu ket Anna, e wreg da fourrañ he fri hir, nann sur !

– Feiz, eme Erwan, n'eo ket a-walc'h kaozeal, kenkoulz eo deomp denañ ar vuoc'h zu a-raok mont pelloc'h rak sec'hed hon eus tapet ma n'hon eus ket lazhet loened !

Hag o zri da lonkañ bep a vannac'h diouzh gouzoug ar voutailh. Goude e voe adstouvet houmañ ha kuzhet en-dro e toull ar c'honifl.

Amzer dezhe da c'hervel o chas ha setu an tri chaseer war hent ar gêr da glask o merenn, skañv o sac'h-jiboez met blaz saourus gwin kozh Job ar C'hozh-Koad gante war o muzelloù.

Da vezañ kendalc'het

Diwar-benn difennadur ar brezhoneg

Gwellan tu da zifenn ar brezhoneg eo, evel-just, kaozeal anezhan ha lakaat ar re-gozh da vezan fougezet d'ober gant o yezh, ar re yaouank da n'em dedennan ganti. Ar pezh a zo dipitus awalc'h evit an emsaver eo hag, alies awalc'h, e gav gwelloc'h ar vrezhonegerien a-vihanig respont gant ur galleg treut eget gant ur brezhoneg dereat, panevet in gouest-tre da implij o yezhvamm. Kavout a ra dezho hag an hini a zo o komz ganto a ra goap dezho kreiz o genou, pe gav dezhan lar n'eo ket gouest ar re-gozh d'ober gant ar galleg. « Hennezh a oar mat ar galleg ! » Setu aze ur frazenn am eus bet tu da glevout meur da wech, digant un den a faote dezhan diskouez d'ar re all e estlamm dirak un all.

Be 'zo doareou all da zifenn hor yezh war dachenn ar bruderezh, da laret eo war dachenn ar « vedia ». Ar feulster, ar sklabodenn hag ar paper duet eo an doareou-se. Lakaat an traou da darzhan, pe klask ober, n'eo ket, d'am sonj, gwellan moaien da flouran karantez an dud a-genver o yezh. Pa darzh ur vombezenn bennak e vez laket tout an dud barz ar memez sarc'h : re a implij an tarzhiou ha re a dibab hentou all, hini ar stourmadeg-dre-gomz.

Duan panellou-lc'h 'zo un dra all. Da gentan toud ne oan ket gwall a-du gant an dra-se, abalamour e oa dispignet kalz ar-c'hant da naetaat al loustoni ; seul vui ar re a dlee hen ober a oa, alies, micherourien-ker, brezhonegerien a-vihanig ha kounnar enno a-genver ar « genaouien » (se am eus klevet) a roe dezho ul labour displijus. Ha n'eo ket brao, evel-just, gwelet war an hentou panellou saotret pe roudennet.

Un tu all da zifenn ar yezh eo duan paper, da laret eo sinan goulennadegou. Evel kalz re all am eus sinet hini savet gant « Emgleo Breiz » evit aozan ur skrid ar yezhou minorel. Tud brudet o deus graet memeztra : Guillevic, Hagège, Morht... Med da betra servij an dra-se ? Goulen-



nadegou mod-se 'zo bet graet a-leiz dija abaoe araok an eil brezel, ha n'int ket bet gwall efedus, ma seller ouzh pezh en deus graet stad Bro C'hall da izelaat hor sevenadur.

Setu, petro ober, neuze ? Benn ar fin e dlean larout lar on a-du (du eo ar ger !) gant strouilhenned an noz, dreist-holl abaoe am eus lennet barz ar gelaouenn O.F. hag eo prest an D.D.A. da sellout pizh ouzh klemmou ar brezhonegerien, da gentan toud en ur goulennan da beb maer e departamant Penn-ar-Bed peseurt anv 'oa hini e ger e brezhoneg, ha d'am petra ? Abalamour eo marc'had-matoc'h lakaat skritellou divyezheg eget renkan al loustouni.

Ne yafen ket me ma unan da zuan panellou- lec'h. Re digalon on, marteze, pe re desket mat barz ar skol da zougen pri da perc'hentiezh ar re all. Med erfin, n'eo ket langaj ar feulster hini ar sklabodenn, hag ar brasan loustoni 'zo bet graet evit ar wech toud gant stad Bro C'hall. Daoust hag an hini-se n'en deus ket saotret hor c'hultur ? Se 'zo un torfed krizoc'h evit troiou-kamm paotred ha merc'hed an duaj. N'eo ket en ur lennan rolenn pennou-bras goulennadeg A. Keravel – un den gouestlet pell'zo d'ar brezhoneg, hag ar re yaouank eveldon a rank meulin – hag en deus dibabet an DDA da zivizan gant difennerien hor yezh...

P.R.

Berr-ha-berr

Moldaveg yezh ofisiel

Lakaet eo bet ar Moldaveg da yezh ofisiel gant Breujou Republik Moldavia en Unvaniezh Soviedel. Klasket eo bet gant ar c'hannaded skarzhan ar Rusianeg eus ar vuhez ofisiel met n'int ket deut a-benn.

War urzh ar roue

E miz C'hwevrer e oa bet aloubet kannad-ti Bro-C'hall e Belgia gant ur strollad izili S.a.B. Eman breman archerien ar Republik oc'h ober tro ar vro-man evit sevel goulennou ouzh ar Saberien « war urzh Prokulor ar Roue ».

Elzas

En Elzas e ya mat an traou evit ar c'helaouennou diyezhek. « Les Dernières Nouvelles » a werzh 45.000 skouerenn ».

2.000 e Berne a-enep d'ar c'hogema

Bodet oa 2.000 den e Berne, nebell eus Ar Faoued, d'ar Sadorn 16 a viz Gwengolo. Deut oant da ziskouez n'int ket a-du gant ar C'hogema a glask toullan maengleuziou e koadou Pont-Kalleg.

Ur c'helenner brezhoneg en Naoned ?

André Lajoinie, e penn kannaded ar PCF, en-deus skrivet da Lionel Jospin, Maodiern an Deskadurezh Stad, evit ma vefe krouet ur post kelenner brezhoneg en Naoned.

Dedennet omp gant ho parregezh

Gouzout a rit trawalc'h a vrezhoneg evit ober gantañ en un doare aes. Barrek oc'h ouzhpenn war un teknik resis a implijit pe e-kerz ho labour pe war hoc'h amzer dudi. Ha gouest e vefec'h d'ober war dro ur staj war an danvez-se.

Laouen-tre e vefemp da genlabourat ganeoc'h evit klask sevel ur staj evel ho c'hoant, e Treglonou pe e lec'h all.

Bez e c'hellit skrivañ pe bellgomz deomp.

An Oaled, 29214 Treglonou, 98.04.07.04.

II - Daoust hageman ar galleg dreist an holl yezhou ?

Sotoniou all ar galleg

Ma vefe studiet pizh ar yezh-se e vefe moaien sevel ul levr tev. Merket em eus ar pep brasan eus e dechou fall war va fennad-skrid diwezhan. Ha c'hoazh em eus ankouaet traou a dalv poan skrivan anezho. Da skouer un euzhadenn evel « bracelet » o tont eus « bras ». Un tech ledan all eus ar galleg eo gwelout pegen diaes gouzout petra a denn eus **kalz** eus un dra pe betra a denn eus **unan** hepken. Da skouer : « chantier de constructions » pe « chantier de construction ». « Construction » gant un « s » pe nann ?

Lennit « Dictionnaire des difficultés de la langue française » savet gant ur micherour en un ti-moulerezh. Thomas, e anv. E-pad e holl vuhez en deus notennet war ur c'harned atav en e chakod an holl faziou a dremene dirak e zaoulagad. E penn kentan e levr ez eus ur rakskrid savet gant un Akademiad toutek hag a anzav ez eo diaes anavezout pep tra.

Merk doare-bevan ar vourc'hizien

Un dra vat e vefe deoc'h lenn levr estlammus an aotrou Duneton, paotr Bro-Oksitania, kelenner war ar saozneg, en deus desket an oksitaneg en e geriadenn. Titl e levr eo « Parler Croquant » da lavarout eo « Komz evel al labourerien-douar ». Kenveriet en deus ar galleg, an oksitaneg, ar saozneg en deus desket mat pa oa e Bro-Saoz. Ne oar ket ur Gall lavarout pep tra en denn eus al labour-douar. E saozneg hag en oksitaneg ez eus geriou. Savet en deus ar re binvidik e Pariz ar pezh e c'hellomp envel un doare-komz evit bezan distag eus ar re baour. Ijinet o deus geriou a glot gant o ezhommou, gant o flijaduriou. Da skouer, liv (liou) ar c'hezeg peogwir eman arouez eus o finvidigezh. Setu perak ez eus ur marc'h « alezan », « pie », « aubère », hag all herve ze groc'henn.

Troet eo ar galleg war-du geriou a ziskouez lorc'h renkad an dud-se.

Eus ar « vulgus » latin (a ziskouez ar bobl) ez eo bet krouet ganto ar ger « vulgaire » implijet p'emaont e-tal tud o deus komzou pe doareou fall hervez o reolennou.

Boaziou politikel ar galleg

Ur bern a c'heriou a guzh politikerezh ar vourc'hizien, heuliet evel « beulkeet » gant ar sindikadou. Ur skouer evit kregin gant ar gudenn hep rein ur roll klok :

– « *anarchie* » a zo gwelet evel ma vefe meskaj, dizurzh, traou digempenn. Dalc'het eo bet sonj eus marevezh an anakourien a rae aon rak ar vourc'hizien evit kompren eo ret digemmeskan ar ger : « an » a sinifi « diouer » hag « archie » a sinifi « gourc'hemenn » e gresianeg.

– « *ethnie* » ijinet e plas « peuple ». Gant souezh e lennomp ar geriadur « Larousse » a zispleg ez eo un « ethnie » ur strollad-tud gant an hevelep kultur, ar memes yezh. N'eo ket re souezhus betek-hen. Ar pezh a zo souezhus ec'h eo ar skouer : « exemple les Français ». Evel ma oar an holl dud : n'eus nemet ar galleg a vez komzet e Bro-Frans.

– « *les Anglais* ». Evel ar pezh a zo skrivet war ar geriadur eo anv ar re a vev e-barzh an « Angleterre » e kreisteiz Breizh-Veur. War ar c'hezetennou a vez lakaaet « Anglais » gant an holl dud a vev en tu all Mor Breizh (Skosiz, Kembreiz, Iwerzoniz hag eveljust « Kerneveuriz » diverket eus ar c'hartennou). Pep hini a grompren perak.

– « *les Américains* » a ziskouez an hevelep farsadenn c'hoariet gant ar Fransizien. Evito n'eus nemet poblou ar Stadou-Unanet a gont. Gwazh a se evit ar Veksikaniz, ar Gandiz, an Amerindianed. N'eus nemet an Angl-Saozon a gemer tout ar plas.

Stanket eo spered ar Fransizien e-kenver gwirionezou'zo

Ha gouzout a rit ez eus 5 milion a Fransizien n'int ket war o bleud gant ar galleg ? Ret eo dezho chom e-pad bloavezhiou ha bloavezhiou da zeskin a-raok bezan en o aes. Setu perak ar 5 million-se ne grompenont netra eus ar pezh a zo skrivet. Dalc'homp sonj eus an estranjourien a ouestl kalz nebeutoc'h a amzer evit bezan lenner in dispar. Ar re ziwezhan emaont e kalz a draou peogwir int sklerijennet nemet gant bruderezh bolitikel, daoust dezho o kanan atav meuleudi warno-o-unan evel ma vefent ar re gentan e-touesk holl boblou ar bed.

Ster liestuek ar geriou a strafuilh an deskard hag a gar gwelloc'h pledin war skiantou all. Digerin a reont an hent davet steriou a chench evit pe hini. Stummspered milionou a estrenien hep kontan milionou a « rannvroidi » dishenvel a goll ster pep ger difetis. An Ao. R.L. Wagner eus ar Sorbonne a skrive en deus ur ger e dalvoudegezh hervez skiant-prenet ha santidigezh hep den. Ha n'eo ket an dalvoudegezh-se hini e nesan. En em chalan a ra ur prederour all : « Hon droug an hini donan e vez bezan dispartiet, bezan trevariet gant mil youl hiniennel, gant mil faltazi hiniennel. Bruzunet omp. N'hon eus ket un anaoudegezh voutin eus hor pal, eus hor peadra, eus hor c'hreizenn. Aman eman tech estlammusan ar galleg : un damskeud eo eus ar pezh a c'hoarvezfe ma vefemp bountet da zivizout dre ur yezh hepken war an Douar a-bezh.

Ar galleg n'eo mui ur yezh nerzhus breman. Troet eo tamm-ha- tamm ster e c'heriou war du he cleg izelan, he fleg laoskan pa ne vez ket an hini lousan. Evel un dourenn- gorf e vez. Kas a ra kellidou yac'hus pe vrein a vag pe a zistruj ar spered. Sellit ouzh ar ger « folklore » deuet da vezan dismegansus ha troet fall.

Aldrig A Naoned

C.U.A.B.

« Les faits économiques sont têtus », selon Jean Cevaer, nouveau président du comité pour l'unité administrative de la Bretagne, qui ajoute : « L'Europe va faire éclater les Pays de Loire ».

Le CUAB constate que, dans l'actuelle circonscription des « Pays de la Loire », Nantes n'influence vraiment, outre la Loire-Atlantique, que le nord de la Vendée et le Choletais, alors que son rayonnement s'étend sur toute la Bretagne sud, jusqu'à la presqu'île de Crozon.

Le CUAB suggère un projet commun pour Nantes, Rennes et Brest.

En bref...

CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE (Saint-Nazaire) : une action est engagée sous différentes formes par l'intersyndicale CGT-CFDT-FO depuis le mois de septembre, pour une augmentation des salaires de 1.500 F par mois.

VERTS ET B5 : Les Verts « bretons » viennent de créer une « fédération écologiste bretonne », et sept commissions, dont l'une est consacrée à l'identité politique et culturelle bretonne. Cette commission ne devrait pas manquer de se demander pourquoi aucun représentant de la Loire- Atlantique n'est admis à figurer parmi les 12 noms de responsables publiés dans la presse.

CONFLIT DES FINANCES : Les élus UDB de l'agglomération nantaise viennent de saisir J.M. Ayrault, député-maire de Nantes, pour qu'il fasse comprendre « au plus haut niveau » la nécessité de vraies négociations, en sa qualité de rapporteur spécial du budget des administrations financières. Vote de solidarité à Paimpol aussi à l'initiative de l'UDB.

EXPLOITATION FÉODALE : Le conseil des prud'hommes de Nantes condamne à 37.000 F d'indemnités l'employeur nantais d'un ancien pensionnaire de l'Assistance publique, qu'il faisait travailler bien au-delà des 40 h pour 100 F ou 200 F par semaine...

Pour l'eau et l'emploi contre l'uranium

1 – L'eau : la COGEMA, les pieds dans l'eau potable ?

Le projet de mine d'uranium à Berné est prévu dans une zone humide, dont les eaux se versent dans le Scorff, une des sources d'eau potable pour le Pays de Lorient.

Il faut savoir que :

- La COGEMA ne peut prévoir le volume d'eau polluée qu'il faudra traiter (malgré le manque d'eau au printemps dernier, l'étude d'impact précise : « La présence de nombreuses sources et fontaines montre la présence de nappes superficielles et profondes » et dit qu'il « n'a pas été possible d'apprécier la circulation de l'eau en sol granitique »).
- Toutes les eaux de ruissellement et les infiltrations souterraines polluées ne pourront être recueillies pour traitement.
- Le creusement de la mine aura des influences sur les eaux souterraines. « Il est pratiquement impossible d'en évaluer les effets » (Étude d'impact).
- Le sous-sol traité sera profondément modifié après la fermeture de la mine.

Il y a donc des risques de pollution des eaux de ruissellement et des eaux souterraines, pendant et après l'exploitation de la mine ! Rappelons que l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique demande de « surveiller, au moins pendant plusieurs centaines d'années, les eaux d'infiltration et de ruissellement » après la fermeture des mines.

Uranium

A l'occasion des récentes manifestations de Berné contre les recherches d'uranium, la fédération du Morbihan de l'UDB a diffusé à 5.000 exemplaires, dans divers lieux publics, un tract exposant les raisons de son hostilité aux travaux.

En breton

C'est en breton que les élus départementaux du Finistère ont débattu le 5/10 de la situation des écoles Diwan. C'est une bonne initiative – qui devrait être la règle – assortie d'une décision très positive : la garantie du département à un emprunt couvrant les dettes fiscales et sociales de Diwan.

Éleveurs de porcs

A l'initiative de la coopérative d'Ancenis (44), la CANA, 400 professionnels du porc de Bretagne et des « Pays de la Loire » se sont réunis pour réfléchir à la situation du bassin de production Ouest à l'heure de l'effacement progressif des frontières européennes.



Chaffoteaux et Maury

Saint-Brieuc. – Le ministre du travail vient de confirmer le refus opposé le 5 avril par l'inspection du travail au licenciement de trois délégués syndicaux (CGT et FO).

M. Soisson a notamment fait valoir que l'argumentation économique invoquée ne pouvait être admise, « compte tenu de l'évolution favorable de la situation de l'entreprise ».

Reprenant la balle au bond, les organisations syndicales demandent la réintégration de 53 salariés mis en congé de conversion, et soulignent que Chaffoteaux... embauche actuellement à la production !

UDB/EMGANN

Dans l'esprit de dialogue défini au cours de l'été, des représentants de l'UDB et du mouvement Emgann viennent de tenir une première réunion.

L'évolution des deux formations au cours des dernières années est apparue comme un facteur favorable à des actions communes dans plusieurs domaines importants, comme la culture et la défense de l'environnement, même si subsistent des différences sensibles d'analyse ou de méthode.

D'autres rencontres sont prévues.

Télévision interceltique

La première émission mensuelle de télévision « interceltique » a eu lieu le 22 octobre, entre 12 et 13 h, dans le cadre du programme Chadenn Ar Vro.

Elle est proposée par FR3-Bretagne et les télévisions écossaise et irlandaise.

Son titre *L'Horizon des Celtes*.

Sujets abordés : les football gaélique, une usine de saumons en Écosse, etc. Les responsables des télévisions des pays celtes y ont participé.

Berné : L'uranann ?

Deux manifestations populaires, des tracts (7.000 exemplaires distribués de la main à la main par les seuls militants UDB, sans parler des nombreux tracts d'association), un appel par communiqué aux élus du Pays Lorientais, la participation à diverses commissions (dont celle du conseil municipal de Lorient, dont J. Guégan faisait partie), voilà quelques aspects de la lutte anti-uranium auxquels les militants UDB ont participé !... Sans parler de l'affiche anti-nitrates et anti-uranium qui n'est pas passée inaperçue !

Pour l'instant, on peut dire que la Cogéma n'a pas trouvé beaucoup de soutiens, ni du côté des élus, ni du côté des associations, ni du côté de la population... Restons vigilants, cependant.

Et notons **l'ambiguïté de certains partis hexagonaux** (le PS et la droite classique) **qui sont contre en Bretagne quand le vent est défavorable, et pour à Paris !**

Un bravo particulier pour Jean Giovanelli qui jouait autrefois les « madame sans gêne », les autogestionnaires de compétition, et qui rampe aujourd'hui dans la mélasse (et non « au-dessus de la mêlée, comme l'a écrit *Ouest France)* dans une position démocratique normande : peut-être bien que oui, peut-être bien que non !

Fédé 56

D'autres le disent

« La réalité du marché est très différente du modèle classique duquel se sont inspirés certains néo- (ou ultra-) libéraux dont les théories ont connu une certaine fortune dans un passé récent. Ces adeptes inconditionnels de la « dérégulation » et de la suprématie absolue de la loi du marché risquent cependant de se retrouver bientôt, non pas à la tête d'une patrouille de rénovateurs courageux, mais à la traîne d'un mouvement qui prend de plus en plus l'allure d'un conservatisme frileux (...) ».

« Il ne fait aucun doute que le système fédéral est le plus apte à faire de l'Europe une entité démocratique, juste, proche de ses citoyens, et à mettre en œuvre une planification souple qui, dans le respect des particularités, valorise au mieux les ressources et permette à l'économie d'échelle de profiter à tous dans de justes proportions ».

Emanuele Gazzo, éditorialiste de l'agence internationale d'information pour la presse « Europe », qui couvre l'actualité européenne à Bruxelles et Strasbourg depuis 1952. 6 octobre 1989.

Document : La pénétration des groupes financiers dans l'agro-alimentaire breton

Entreprise	Siège social	Activités	Groupe
Société parisienne de courtage	Loperhet	Courtage	
Peny	St-Thurien	Conserves de légumes	Rank Hovis. Mac Dougall
Jeffroy*	Châteauneuf-du-Faou	Viande	(GB) SOCOPA
BIF Armor		Viande	SOCOPA
Sté industrielle et agricole de Bretagne	Châteaubourg		ORIGAN
Brevial*	Briec	Viande	
Van Gelder Fleurs France	Guipavas	Horticulture	Van Gelder (Hollande)
Van Rijn France	Quimper	Courtage	Van Rijn Holding (Hollande)
Raphalen	Rosporden	Conserves de légumes	Exal (Paris)
Société civile immobilière Nas a Well	Plouyé	Sté Civile Immobilière	Crutt Well (GB)
Bretagne 92	Plouyé	Sté Civile Immobilière	Crutt Well (GB)
Glon*	Pontivy	Aliments du bétail	Entr. minière et chimique Sanders
Person-Le Guillouzic*	St-Thégonnec	Aliments du bétail	Entreprise minière et chimique
Minoterie Celbert	Mûr-de-Bretagne (35)	Minoterie	France Farine
Merot-Rousselot	Redon	Boissons	Elf Aquitaine
Brasserie Kronenbourg	Rennes	Boissons	BSN
Ricard*	Noyal-sur-Vilaine	Boissons	Ricard
Lacto Bretagne	Loudéac	Lait	ULN 50 %
Olida*	Loudéac		Olida
SAPOD	Grandchamp	Canard, oie à rôtir	Entremont SANOFI
Bourgoin*	Corlay	Abattage volaille	Bourgoin
Baudet	Gourin	Œufs	Mas d'Auge
Bourgoin*	Guiscriff	Volaille	Bourgoin
Bridel*	Retiers	Lait	Paribas 10 %

* = Avant 1986

« Le Trésor du breton parlé »

On connaît les trois ouvrages remarquables sur la langue bretonne écrits par Jules Gros, avec d'innombrables expressions et locutions populaires bretonnes et leur traduction en français. Avec l'aide de Daniel Giraudon, le linguiste trégorrois nous offre une nouvelle glanée. On peut se procurer cet ouvrage en souscription au prix exceptionnel de 60 F (Skol Vreizh, 6 rue Longue, 29210 Morlaix).

Sur un procès ordinaire

Le 4 octobre dernier, la Cour d'Assises des Côtes-du-Nord a condamné M. Pierre Le Cam à 5 ans de prison pour un meurtre commis à Belle-Isle-en-Terre le 8 mars 1988. L'inculpé, âgé de 63 ans, ne sait pas lire le français et a du mal à le comprendre.

Sans prendre position sur les faits, plusieurs associations ont demandé un nouveau procès en développant les arguments suivants :

– En quelle langue les gendarmes ont-ils interrogé M. Le Cam et recueilli ses aveux, sur lesquels il est revenu lors du procès ?

– Comment a-t-on pu faire relire et signer ses aveux à un illettré ?

– Quelle langue a utilisé le juge d'instruction pour interroger l'accusé ?

– Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'interprète ? (article 407 du Code pénal).

Il est mieux d'appliquer les Droits de l'Homme que d'en parler !

(Source : S.A.B et S.A.E)

BRUXELLES INFOS

Arc-en-Ciel : Adhésion d'une « verte » allemande

Dorothée Piermont, tête de liste des « Grünen » (« Verts » allemands) aux dernières élections européennes, vient de quitter le groupe « Vert » au Parlement européen pour intégrer le groupe Arc-en-Ciel aux côtés des nationalistes et autonomistes de progrès. Le groupe Arc-en-Ciel, fort désormais de 14 éléments, attend l'adhésion imminente d'un député portugais, ancien membre du groupe socialiste et favorable dans son pays au principe de l'autonomie des régions dans un cadre fédéral.

Des dix groupes parlementaires, Arc-en-Ciel sera alors le plus international puisqu'on y trouvera 4 Danois, 1 Écossaise, 1 Irlandais, 1 Flamand, 1 Allemande, 1 Basque, 1 Andalou, 1 Portugais, 2 Lombards, 1 Sarde et 1 Corse. Excusez du peu. Qui a dit que l'autonomisme conduisait au repli sur soi ?...

Face à face

Le 6 ou le 7 novembre, la commission Culture, Jeunesse et Éducation du Parlement européen auditionne Lionel Jospin, président pour le second semestre 1989 du Conseil des ministres de l'Éducation des 12 États membres de la Communauté européenne.

L'occasion est donc donnée à Max Siméoni, premier vice-président de cette commission parlementaire, d'interpeller le ministre français sur les discriminations imposées dans l'enseignement aux langues et cultures non officielles de l'État français.

Dans la perspective de cette rencontre officielle, les acteurs et promoteurs de ces différentes langues et cultures ont été consultés au cours des dernières semaines afin de fournir aux parlementaires européens qui recevront le ministre français dans leur assemblée, une vue la plus complète et la plus précise possible de la situation insupportable dans laquelle celles-ci sont tenues. Il sera, par exemple, demandé à M. Jospin pourquoi la France des « Droits de l'Homme », après en avoir accepté les dispositions dans sa phase d'élaboration, n'a pas voulu faire ratifier par son Parlement la « charte européenne des langues régionales et minoritaires » adoptée récemment par le Conseil de l'Europe, rendant par là-même ces dispositions caduques. Preuve éclatante que la France pratique un double langage : discours européen et progressiste à l'attention de ses partenaires, politique « franchouillarde » et réactionnaire à l'intérieur de ses frontières.

Environnement

Le commissaire européen M. Ripa Di Meana a déclaré que, dans l'ensemble, l'application par les Etats membres des directives CEE sur l'environnement est « lamentable » : plus de la moitié des directives sont inappliquées ou sont assorties de dérogations inadmissibles. La Commission agira avec fermeté afin que les Etats membres appliquent « ce qu'ils ont eux-mêmes décidé au sein du Conseil ». (Agence Europe, 4.10.89).

Pêche

A l'invitation de l'association des armateurs de pêche industrielle portugais, Europêche a tenu une assemblée extraordinaire à Aveiro (Portugal) les 29 et 30 septembre. Aux côtés des représentants des organisations d'entreprises de pêche, la Commission européenne était représentée par son directeur général à la pêche, M. J. Pearson. Quatre décisions importantes :

1) Relance, après plus de 3 ans d'inactivité, du *Comité consultatif CEE de la pêche* qui est le plus important des organes de consultation des professionnels du secteur de la pêche auprès de la Commission à Bruxelles.

2) Réaffirmation du principe selon lequel il importe de cesser d'interdire la pêche aux navires communautaires dans les *zones de pêche internationale*, sauf si les gouvernements des autres Etats qui utilisent les mêmes ressources prennent des mesures identiques à l'égard de leurs propres navires.

3) Accord de principe sur l'urgence d'adopter une position claire sur la question des *sociétés conjointes* comme mécanisme complémentaire de développement des entreprises de pêche de la CEE (on sait les contacts établis dans un passé récent entre professionnels de la pêche basques et bretons à ce sujet).

4) Tenue à brève échéance d'une rencontre entre une délégation d'Europêche et des représentants du gouvernement des îles *Falklands* (Atlantique sud) en vue de préparer la campagne de pêche 1990. (Agence Europe, 4.10.89).

On regrettera que le grave problème de la gestion des stocks et de la protection des ressources halieutiques n'ait pas davantage retenu l'attention des participants. On ne peut gérer et se partager que ce qui existe.

Qui connaît le Karabagh



L'actualité a propulsé au premier plan, souvent tragiquement, cette terre arménienne en Azerbaïdjan. Le GDM, dont nous avons présenté la remarquable plaquette sur les pays baltes, récidive avec un fascicule de 98 pages, aussi clair, aussi bien documenté, aussi bien présenté que le précédent.

Deux universitaires y ont apporté leur compétence et leur précision. 24 pages d'histoire ne sont pas de trop pour comprendre la situation à la fin du XIX[e] siècle. Puis l'on voit comment le pouvoir soviétique a incorporé à la république d'Azerbaïdjan, turque musulmane, ce berceau des Arméniens, « leur dernier refuge quand leur pays fut envahi ». De nombreuses cartes permettent de s'y retrouver. Malgré la turquisation systématique par les autorités de l'Azerbaïdjan (capitale : Bakou), les Arméniens sont encore 80 % dans le Karabagh, ce qui justifie tout à fait un rattachement à l'Arménie. Moscou et Bakou s'y opposent et les minorités arméniennes du reste de l'Azerbaïdjan doivent fuir les massacres et se réfugier dans la république d'Arménie (1). (70 F, à commander au GDM, 68 rue de Babylone, 75007 Paris).

(1) En annexe, des documents accablants tirés de la presse soviétique.

TURQUIE :

Les deux visages d'un candidat au Marché Commun

Le 14 septembre dernier, le Parlement européen accueillait à Strasbourg une délégation turque composée de représentants de l'Association des Droits de l'Homme en Turquie, de l'Association des Travailleurs de Turquie (ATT) en France et de l'un des avocats des prisonniers politiques détenus à Ankara. Leur objectif ? Informer les parlementaires européens de la situation politique en Turquie et des violations des droits de l'homme qui s'y commettent chaque jour au moment où le gouvernement turc, soutenu par le milieu des affaires, mène une active campagne de séduction auprès des Douze États membres pour intégrer le Marché Commun.

Reçue par le groupe parlementaire Arc-en-Ciel (nationalistes et autonomistes de progrès) et par celui des Verts, la délégation turque a établi un bilan précis de la situation 9 ans après le coup d'État militaire du 12 septembre 1980. Depuis cette époque, 229 personnes ont été tuées sous la torture, plus de 10.000 ont été condamnées à de lourdes peines par des tribunaux militaires d'exception. Ces tribunaux ont prononcé 266 peines de mort dont 50 ont été exécutées.

Pour ceux qui attendent dans l'angoisse de tous les jours l'application de la sentence comme pour les autres qui, depuis neuf ans parfois, attendent leur jugement, la torture, dans ses formes physiques et morales, est constante. De cette torture, le film « Yol » primé au festival de Cannes il y a quelques années, nous avait présenté quelques images, d'autant plus crédibles que son réalisateur, aujourd'hui disparu, l'avait éprouvée. Les exercices militaires quotidiens et obligatoires, les séances de passage à tabac en groupe, les interdictions multiples, comme celle de la lecture ou pour les Kurdes et les Arméniens de parler leur langue, demeurent d'actualité dans les prisons turques. Depuis février 1988, 70 cas de torture dans la seule prison d'Ankara ont été soumis à l'Ordre des Médecins. Le 22 août dernier, Inkilap DAL décédait à Paris, à 29 ans, des suites d'une leucémie contractée en détention et pour laquelle les autorités turques lui avaient longtemps refusé les soins nécessaires.



L'une des nombreuses publicités adressées aux parlementaires européens par le milieu des affaires turc. Il y en a à qui le régime profite...

Certes, la Turquie a signé en 1987 la Convention Européenne des Droits de l'Homme et en avril 1988 la Convention des Nations Unies « contre la torture et les autres traitements et peines cruels allant à l'encontre de la dignité humaine » que son Parlement a ratifiée. Certes, le Premier ministre, Turgut Ozal, offre volontiers aux diplomaties étrangères l'image d'un réformiste bon teint soucieux d'une démilitarisation « en douceur » du régime. Mais s'il est exact que la Constitution turque a fait de la reprise des Conventions internationales signées et ratifiées par le Parlement, dans le système légal turc, un devoir constitutionnel (article 90 de la Constitution turque), il est aussi vrai que les tribunaux militaires poursuivent leur sale besogne et utilisent à charge contre les prévenus les témoignages arrachés sous la torture. A ce titre, les procès politiques qui se poursuivent à Ankara sont non seulement inacceptables d'un point de vue moral, mais tout à fait illégaux et anti-constitutionnels.

Vers l'Europe des dictateurs « tranquilles ? »

Le 29 juin dernier, plus de 280 détenus politiques, protestant contre leurs conditions de détention, entamaient une grève de la faim.



FOSSE SEPTIQUE

Elle s'applique généralement aux cadres d'une organisation, lorsque l'interrogatoire est fini et afin de briser l'assurance du patient. On le met dans la fosse septique jusqu'au cou. Il ne sort de là que lorsqu'il a fait ses besoins naturels et à ce moment, il a sur le corps des plaies de la grandeur d'un poing.

L'une parmi les méthodes de torture encore en usage dans les prisons turques (Source : Info-Türk, janvier 1986).

En août, ils étaient plus de 1.500 dans 14 prisons du pays à poursuivre le mouvement.

Le 2 août, deux de ces grévistes, des militants nationalistes kurdes, au terme d'un transfert, étaient battus à mort.

C'est l'autre visage de la Turquie, celui que le pouvoir d'Ankara s'efforce de dissimuler aux touristes occidentaux qu'il veut nombreux sur les côtes de Cappadoce.

Le 12 septembre dernier, le Premier ministre turc était à Strasbourg pour exposer personnellement la demande d'adhésion de la Turquie au Marché Commun. Douze jours plus tard, il se trouvait à Madrid où le président du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez, assura son hôte de sa sympathie : « L'Espagne a soutenu et soutiendra la vocation européenne de la Turquie » (« Le Monde » du 16/09/1989). Il fut un temps où les « socialistes » espagnols s'opposaient aux dictateurs quand ceux-ci avaient pour nom Franco. Ce temps-là paraît loin... Mais les derniers rapports d'Amnesty International ne sont-ils pas venus nous rappeler que la torture n'a pas disparu des prisons de Madrid ?

Christian Guyonvarc'h

Les droits du peuple tibétain

L'on ne peut que se féliciter de la récente attribution du Prix Nobel de la Paix au Dalaï Lama Tenzin Gyatso. C'est la reconnaissance de celui qui, en tant que chef spirituel et politique des Tibétains, défend de façon non violente, depuis son départ en exil il y a trente ans, les droits imprescriptibles du peuple tibétain, dont il est le porte-parole.

Un peuple menacé de disparition

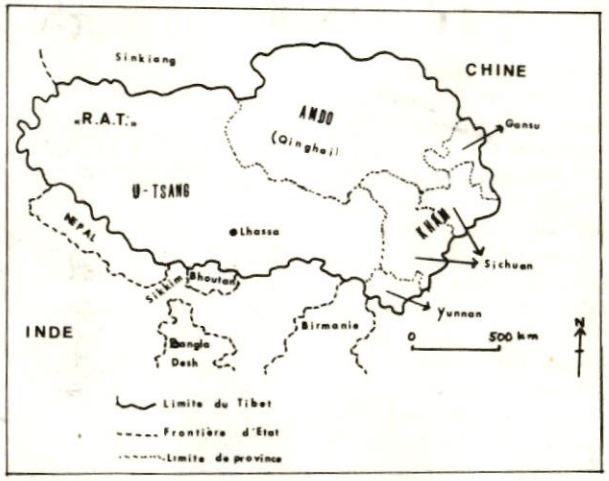
Vaste comme neuf fois la France, le Tibet est un vaste plateau situé au nord de L'Himalaya, un pays situé entre la Chine et l'Inde, où l'on trouve les plus hautes montagnes de la planète.

L'ensemble du Tibet compte environ six millions de Tibétains dont deux millions habitent dans l'actuelle « Région Autonome du Tibet » où 1,5 million de Chinois se sont récemment installés. Dans les autres parties du Tibet, les Chinois ou Han sont plus nombreux que les Tibétains.

Avant 1951, il n'y avait au Tibet que quelques centaines de milliers de Chinois dans les régions de l'Est de l'Ando (rebaptisé Qinghai en chinois) et du Kham (incorporé aux provinces chinoises du Yunnan, du Sichuan et du Gansu). Au Tibet central (actuelle « RAT ») il n'y avait pas de Chinois du tout. Aujourd'hui l'on trouve 7,5 millions de Chinois dans tout le Tibet (auxquels il faut ajouter 500.000 soldats) pour donc 6 millions de Tibétains dont l'existence en tant que peuple est menacée.

La politique chinoise actuelle est appliquée depuis 1983 pour apporter une « solution finale » au problème tibétain. Longtemps niée officiellement, la politique de transfert démographique a été reconnue en juin 1987 par Deng Xioping devant l'ancien président des Etats-Unis, Jimmy Carter. Cette politique, contraire à l'article 49 de la IV[e] Convention de Genève (1949) qui interdit le transfert de population de la puissance occupante vers les territoires occupés, risque de faire des Tibétains, les « Aborigènes » ou les « Navajos » de la République Populaire de Chine. Les résultats des transferts de population sont les suivants :

	Tibétains	Chinois
Tibet central (« Région autonome du Tibet »)	1,9 million	jusqu'à 2
Amdo (« Qinghai »)	0,8	au moins 2,5
Kham (incorporé aux provinces du Sichuan, du Yunnan et de Gansu)	3,3	3



Dans les plus grandes villes, les Chinois dépassent en nombre les Tibétains. A Lhassa, il y a 100.000 Chinois pour 50.000 Tibétains. Ces transferts ont engendré un taux d'inflation de 300 %, une société à deux classes, divisée nettement selon des critères raciaux et un chômage sans précédent parmi les Tibétains (dans la vallée de Lhassa, 30.000 Tibétains ont perdu leur emploi au profit de Chinois). Les ressources naturelles sont exploitées au profit de la Chine, sous la direction de cadres chinois qui ne font aucun effort évidemment pour apprendre la langue tibétaine (pas plus qu'ailleurs, la langue des peuples non chinois de la RPC) menacée de disparition par la présence massive de la langue chinoise et la politique linguistique et culturelle menée par Pékin.

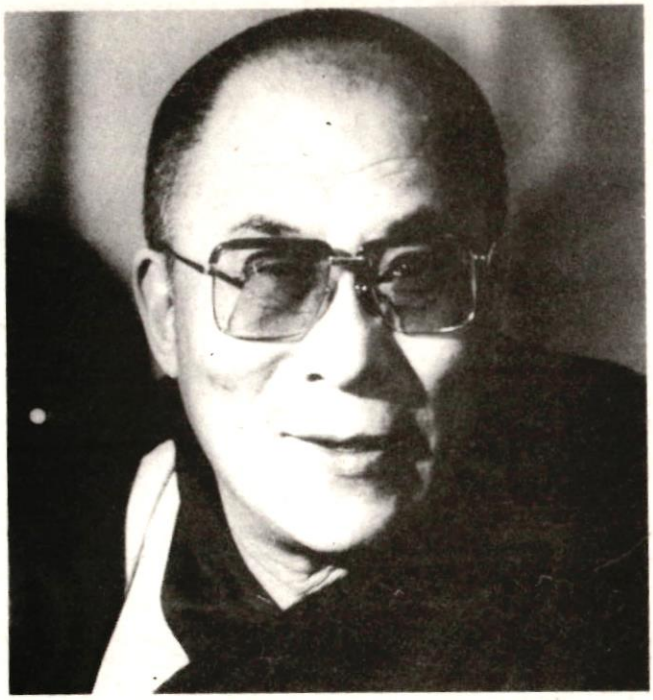
Pays d'importance stratégique le Tibet, naguère neutre et pacifique, est devenu un vaste camp militaire pour surveiller la frontière avec l'Inde, mais aussi pour maintenir le contrôle chinois sur le Tibet. Il y a au Tibet environ 300.000 à 500.000 soldats, dont 200.000 stationnés en permanence dans la « RAT » (soit un soldat pour 10 Tibétains). Selon certaines sources, les effectifs stationnés dans la « RAT » auraient même été doublés en raison des tensions croissantes en 1987.

Une souveraineté niée

La Chine prétend que le Tibet a été incorporé à l'empire mongol (lors de la dynastie des Yuan) au 13[e] siècle et que la dynastie Qing des Mandchous y a étendu son autorité au 18[e] siècle. Même s'il y a eu des époques où les empereurs chinois ont conquis le Tibet (et obligé certains Dalaï Lama à s'enfuir), cette domination n'a pas été acceptée par les Tibétains, peuple différent des Chinois. Reconnaître le droit de conquête, ce serait d'ailleurs accepter le fait colonial comme normal et légitime, ce qui est irrecevable pour quelque territoire que ce soit et contraire au droit des peuples.

En 1911, le Tibet a réaffirmé son indépendance. Mais en 1950, la Chine a occupé le Tibet, a mis des cadres chinois à tous les postes-clés du gouvernement, du parti et de l'armée. Cependant en 1951, un accord a bien été signé entre la Chine et le Tibet, reconnaissant le système socio-politique tibétain ; implicitement c'était admettre l'existence antérieure d'un gouvernement tibétain en négociant et en signant avec lui un accord. Après cet accord, le gouvernement tibétain doit dissoudre son armée ; deux comités formés de militaires chinois et tibétains s'installent à Lhassa et Shigatse ; la Chine prend le contrôle de la défense et de la politique extérieure du Tibet. Même si le Dalaï Lama et le Panchen Lama sont membres de la Conférence consultative de la RPC et assistent en 1954 au premier Congrès national, l'emprise chinoise sur le Tibet se renforce. En 1956 est formé un comité pour préparer le statut de région autonome ; mais la même année ont lieu plusieurs révoltes contre la domination han. En 1958, les guerriers Khampa se soulèvent. Une nouvelle révolte a lieu à Lhassa en 1959 ; devant la menace d'une intervention chinoise massive, le Dalaï Lama et une partie de son gouvernement passent en Inde, où est créé un gouvernement en exil. La répression chinoise est féroce ; le gouvernement tibétain est dissous par Beijing (Pékin), le Dalaï Lama va en 1964 être déchu par les Chinois, qui créent la « Région Autonome du Tibet » en 1965.

La souveraineté tibétaine, niée par le gouvernement chinois, est pourtant admise et reconnue par différents organismes ou personnalités de façon indéniable. Ainsi un rapport du Comité juridique d'enquête de la Commission internationale des juristes déclare : « Le Comité estime que le Tibet était un Etat indépendant, tout au moins de facto, au moment où l'Accord dit « sur les mesures de libération pacifiques » a été signé en 1951 »... « En 1950, il y avait là une population fixée sur un territoire et régi par un gouvernement qui administrait les affaires intérieures sans aucune immixtion étrangère. De 1913 à 1950, les relations extérieures du Tibet relevaient de son propre



Tenzin Gyatso, 14e Dalaï Lama du tibet, prix Nobel de la paix 1989.

gouvernement ; il ressort des documents officiels que les pays qui entretenaient alors avec le Tibet des relations diplomatiques l'ont toujours traité comme un Etat souverain ».

Une impitoyable répression : génocide et ethnocide

Après 1951, les Han vont essayer d'imposer leur civilisation. A partir de 1956, est imposée la réforme agraire avec partage des terres des monastères. La volonté de supprimer l'emploi de la jachère entraîne une terrible famine dans les années 1960. Les Han obligent les Tibétains à cultiver du blé d'hiver et à se nourrir de froment et de riz au lieu d'orge.

L'artisanat tibétain disparaît. Les industries traitant le lait, le cuir, la laine, le bois sont tournées vers les besoins de l'économie chinoise. Une délégation tibétaine, venue de l'extérieur, fait état en 1980 de la misère de la population usée par un travail intense (n'épargnant pas les enfants) et qui compte plus de femmes que d'hommes (exécutés ou morts en prison). Selon cette même délégation le tibétain n'était que peu enseigné, tendait à disparaître en tant que langue écrite et servait à véhiculer la doctrine communiste ; les seuls ouvrages en tibétain étaient des ouvrages de programme ; les quelques journaux en tibétain axaient leur information sur la Chine ; les noms tibétains étaient sinisés avec des panneaux seulement en chinois ; les parents devaient donner des noms chinois à leurs enfants ; la langue tibétaine était en train de s'abâtardir sous l'influence de la langue chinoise, présentée évidemment comme seule langue permettant la promotion.

C'est surtout à la vie religieuse bouddhiste, part essentielle de la conscience nationale, que se sont attaqués les Chinois. A partir de la fin des années cinquante, les monastères et les édifices religieux sont systématiquement détruits (à l'explosif après avoir prélevé les pierres de valeur et les métaux).

Les Lama sont obligés de travailler et de se marier, les pèlerinages sont interdits. Les persécutions et les destructions atteignent leur paroxysme lors de la « révolution culturelle », mais la plupart des monastères avaient déjà été détruits entre 1959 et 1961 : en 1959 il y avait 500.000 moines, ils ne sont plus que 1.300 à 1.400 en 1985 ; en 1950, il y avait environ 62.000 monastères dont 3.000 habités, en 1959 il y en a 2.200, mais plus que 10 en 1970 ; les constructions restantes servent de greniers, d'étables ou de porcheries.

Après 1978 la situation s'améliore quelque peu : la venue de plusieurs délégations du Dalaï Lama est acceptée, les pèlerinages autorisés, des monastères reconstruits. En 1982 le Panchen Lama (aux seuls pouvoirs spirituels) revient à Lhassa. En 1987 le tibétain redevient langue officielle.

Mais la pratique religieuse reste limitée au droit de prier ou de procéder aux offrandes rituelles dans quelques sanctuaires reconstruits ; l'enseignement et l'étude de la philosophie religieuse, essence du Bouddhisme, restent interdits ; la liberté religieuse limitée sert à rassurer les Tibétains et à appâter les touristes. Dans les différents domaines de la société, les Tibétains restent maintenus dans des fonctions subalternes.

La répression chinoise a fait, selon le gouvernement du Dalaï Lama, plus de 1.200.000 morts de 1959 à 1985 (87.000 selon Beijing, mais en fait pour une période de 19 mois, ce qui est déjà énorme), soit un sixième de la population. La Commission internationale des juristes a parlé « d'élimination radicale de l'essence de la dignité de l'homme », de génocide, de violation de 16 articles de la Déclaration universelle des Droits de l'homme. Entre 1959 et 1965, l'Assemblée générale de l'ONU a, dans trois résolutions, déploré la violation des droits du peuple tibétain et demandé à la Chine le respect de ces droits, dont celui à l'autodétermination.

Outre la répression meurtrière contre les Tibétains, il faut ajouter la pratique d'avortement et de stérilisation de femmes tibétaines contre leur gré. D'autre part, les meilleurs soins médicaux sont réservés aux Chinois (dont les enfants reçoivent aussi un enseignement de meilleure qualité).

La répression chinoise n'a pas réussi à briser le mouvement national tibétain qui se développe tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, sous la direction du Dalaï Lama. Les manifestations et les révoltes de septembre-octobre 1987, de mars 1988, du printemps 1989 ont été brutalement réprimés par l'armée chinoise, expression d'un gouvernement qui ne remet pas en cause sa domination sur le Tibet et refuse de prendre en considération le rôle du gouvernement tibétain en exil. Pourtant l'opinion internationale s'est pue mobilisée contre l'existence au Tibet d'une répression au moins aussi atroce que celle qui a frappé récemment le mouvement démocratique chinois (qui jusqu'à présent ne prenait pas en compte la situation faite en RPC aux peuples non chinois).

La résistance à l'occupation chinoise est restée non violente, ce qui est la volonté du Dalaï Lama et correspond à la tradition religieuse bouddhiste. Mais en sera-t-il toujours ainsi, et certains jeunes ne risquent-ils pas d'être tentés par une lutte armée qui risque fort d'entraîner une répression massive de l'armée chinoise et un bain de sang au Tibet.

La nécessité d'une solution politique

Les Chinois ont justifié leur occupation au Tibet par un souci de progrès (invoqué par bien d'autres colonisateurs), par la volonté de supprimer une société féodale pour installer une société socialiste de bonheur (c'est la thèse développée dans un documentaire chinois présenté après un film favorable au Dalaï Lama au Festival du cinéma des Minorités nationales de Douarnenez consacré, le peuple tibétain n'étant pas une minorité nationale, aux peuples de Chine et du Tibet). Les représentants du peuple tibétain n'ont pas prétendu que tout était idyllique dans le Tibet d'avant 1950. Et comment parler de progrès quand l'on impose sa civilisation et son idéologie à un autre peuple dont on nie les droits nationaux, comment séparer ainsi la question sociale de la question nationale ?

Continuer à développer cette argumentation, c'est aussi refuser de voir que le Tibet de 1989 n'est plus celui de 1950, et refuser de prendre en compte les réformes adoptées par le gouvernement tibétain en exil depuis 1959.

Le Dalaï Lama ne défend pas un pouvoir personnel ; ainsi a-t-il déclaré : « l'avenir du Tibet doit être décidé par les Tibétains. La question du Tibet n'est pas la question de l'avenir du Dalaï Lama. Elle concerne en revanche le bonheur et le bien-être de six millions de Tibétains ».

Mais n'oublions pas non plus que les Tibétains, en exil ou au Tibet, considèrent le gouvernement en exil en Inde comme le seul gouvernement légitime du Tibet.

→

Kervignac, 11 et 12 novembre 1989, LANESTER
1er SALON FORUM DE LA MUSIQUE BRETONNE

A l'initiative d'une nouvelle association, l'APMB (Association pour la promotion de la musique bretonne), va se dérouler pour la première fois une énorme manifestation qui regroupera tous ceux et toutes celles qui font, qui sont ou qui aiment la musique bretonne ou la musique de sensibilité bretonne.

Initialement prévu à Kervignac, le Salon par l'ampleur qu'il a prise durant ces mois de préparation, a été dans l'obligation d'élargir « sa formule » initiale en séparant les activités « forum » et toute la partie logistique qui auront lieu le samedi matin et le dimanche matin à Kervignac, alors que le Salon et les animations musicales seront accueillis au parc des expositions du pays de Lorient, à Lanester.

Les organisateurs insistent au premier chef sur l'importance du phénomène « musique bretonne », laquelle est un fait culturel et économique unique par son importance en Europe, d'où l'envie de regrouper toutes ses forces vives pour créer un événement de taille dans la promotion de la région européenne « Bretagne ».

Au forum, les grands thèmes débattus seront surtout consacrés à l'impact de la musique bretonne, ses problèmes, ses perspectives, son rôle économique et sa place dans l'Europe.

Des professionnels de la communication animeront les différents débats auxquels participeront : les représentants d'associations ; les producteurs, diffuseurs, éditeurs ; les organisateurs de festival, fest-noz, concert ; les médias ; les pouvoirs publics ; les musiciens ; les représentants de la vie économique de la région.

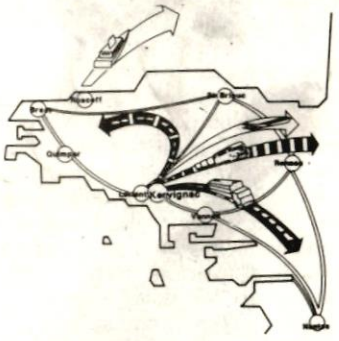
De plus, à Kervignac ou à Lanester, un très grand nombre de musiciens apportent leur concours en participant soit au forum, soit à l'animation permanente. Parmi eux (et cette liste est loin d'être close) : Gilles Servat, Jean-François Quemeneur, Barzaz Trio, Laurent Jouin, Bagad d'Auray, Den, Skolvan, Roland Becker, Bagad Quimper, Dir-ha-Tan, Tammles, Les Artistes Travailleurs de Bretagne, Tri-Yann, Sonerien Du, BF 15, Cabestan, Crepillon-Bigot, Golvanig, Rêves de Gosses, Ty-Jazz, Trio de Veuzes, Chanteurs du Pays de Vilaine, Christophe Caron, Echo des Luths, Carré-Manchot, Pennou-Skoulm, Jean-Louis Vallegant, Storvran, Alan Stivell, Dominique Bouchaud, C'est en dix ans.

Il est donc inutile d'ajouter (cette liste étant encore incomplète au moment où nous mettons sous presse) que, pour l'essentiel, les artistes qui œuvrent pour la musique bretonne seront présents.

Seront également présents, dans leurs stands ou lors des débats et des animations, ces autres acteurs essentiels de la vie culturelle, et surtout musicale en Bretagne : associations, bagads, éditeurs, diffuseurs, revues, écoles, organismes, commerçants, organisateurs, etc.

Parmi beaucoup, citons :

Bodageg ar Sonerien (BAS), Dastum, Kendalc'h, La Boueze, Festival de Lorient, Les Tombées de la Nuit, Festival de Monterfil, Festival de Quimper, Festival de Cléguérec, Trad-Magazine, ArMen, Le Chasse-Marée, Musique Bretonne, Armor-Magazine, Ar Soner, Le Journal de la Harpe, Breizh Diffusion, Adipho, Accora, AMTA, An Here, Ar bed keltieg, Le Chant de l'Alouette, collectif accordéons diatoniques Bretagne (CADB), les Veuzous, les harpistes, les écoles de musique, Diwan, Direction régionale de la Jeunesse et des Sports, Hervieux-Glet, Martin, Lehart, Le Noan, Le Mercier, Le Ray, Loffet, Lafontaine, Lhopitean, Usagers et Amis du centre culturel Ty Kendalc'h, Goas, Bertrand, Roguez « Le Piano à Bretelles », Bagad de Lann-Bihoué, Kelaouen, Ty-ar-Vretoned (Paris), Conservatoire régional de Soye, Michenaud musique, Éditions Carihuel.



Le Salon verra la présence de délégations étrangères : Italie, Allemagne, Hollande, Pays Celtiques.

Ainsi que de nombreux médias : FR3, Radio Bretagne Ouest, Radio Kreizh-Breizh, Radio Alter-Nantes, Radio Libertaire (Paris), Radio Pays (Paris), Radio Bro Gwened, WDR (télévision allemande), Radio Méduse.

Ainsi que plusieurs expositions de photos, d'affiches ou d'instruments : La veuze, la harpe, le biniou-bombarde et la vielle.

Une exposition également sur la musique bretonne en général et des diaporamas (Ty ar Vretoned et BAS).

Il est donc inutile d'en dire plus sur cette importante manifestation qui verra défiler par milliers les amoureux de nos musiques les plus diverses. Les lecteurs du PB auront d'ailleurs, là, l'occasion de voir de plus près nombre d'artistes que leur revue leur présente fidèlement chaque mois, puisque, outre une centaine de professionnels, le festival accueillera un demi-millier d'amateurs dans ce qui sera probablement le plus grand rassemblement de ce type jamais réalisé en Bretagne avec, bien sûr, pendant les deux journées (de 10 h à 19 h), des animations remarquables : fest-deiz, fest-noz, concerts et cabarets.

Pour tous contacts : APMB, centre Henry Joubioux, 1 rue des Fleurs, 56700 Kervignac, tél. 97.65.64.44 ; Alain Pennec, tél. 99.71.83.55 ; Patrice Brujean, tél. 97.65.79.12. Permanence du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi, de 9 h à 12 h.



Suite de la page 20

Avant son départ en 1959, le Dalaï Lama s'est activement attaché à promouvoir des réformes démocratiques. En 1963, il a promulgué la Constitution démocratique du Tibet, mélange de principes de non-violence et de tolérance, de monarchie constitutionnelle et de démocratie populaire. Cette constitution est mise en œuvre en exil avec un pouvoir législatif exercé par une Assemblée des députés du peuple démocratiquement élus et un pouvoir exécutif dirigé par un cabinet dont les membres sont pour beaucoup d'anciens fonctionnaires élus. Les libertés d'expression, de croyance et d'association sont garanties par la Constitution.

Le Dalaï Lama a proposé l'organisation d'un plébiscite au Tibet, sous contrôle international, pour déterminer les souhaits des Tibétains à propos du statut futur du Tibet et de sa forme de gouvernement. Il serait prêt actuellement à accepter un régime de large autonomie interne, ne laissant plus à la Chine que la défense et la diplomatie. Cela supposera cependant de retirer des troupes et des civils chinois du Tibet aux termes d'un accord fondé sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Selon les Tibétains, il est dans l'intérêt des Tibétains, des Chinois eux-mêmes, comme de tous les peuples de la région, de transformer le Tibet en « sanctuaire de paix ». Cela se fera sans doute difficilement avec la politique actuelle de l'actuel gouvernement chinois qui a protesté contre l'attribution du Prix Nobel au Dalaï Lama.

Souhaitons que la raison et la sagesse finissent bientôt par l'emporter et que les droits des Tibétains soient pleinement reconnus !

Y.J.

(Sources : Le bureau du représentant de S.S. le Dalaï Lama – « Al Lano ».

Forêt de choses... forêt de doutes

Paol Keineg



Silva Rerum : un titre latin qui surprend, surtout venant de Paol Keineg, qui nous a plus habitués à fustiger la tradition culturelle franco-centrique héritée des humanités classiques qu'à citer les écrivains de l'antiquité. Littéralement : *« Forêt de choses »*, cette expression signifie en fait, nous indique la page 4 de couverture, « chez Cicéron, un ensemble de notes servant à la préparation d'un discours ou d'un livre ». Ce serait donc plus à la lecture d'un brouillon qu'à celle d'un ouvrage définitif que nous inviterait ici Keineg.

La majorité des textes composant ce recueil consiste en des constats abrupts, laconiques, sortes de clichés pris sur le vif, mais où l'absence d'images, de jeu sur les sonorités, de rythme travaillé et d'ellipse laisse le lecteur perplexe :

« Le boucher/dans la bétaillère/salue/la bouchère/d'une main/sanglante », (p. 45).

Le blanc typographique est sollicité abondamment, comme pour pallier les carences d'une parole qui se fait sèche, d'autant plus qu'aucun message apparent n'est tiré de ces constats d'un prosaïsme souvent affligeant (cf. par ex. pp. 43, 61...). De temps à autre survient une évocation rappelant l'enfance de l'auteur, et le sentiment qui en émane contrebalance efficacement la platitude du langage :

« Le discours impérialiste/jamais ne remplacera/l'image de ce pommier/aux pommes immangeables/dont il fallait garder les vaches » (p. 21). On apprécie ainsi cet hommage émouvant aux parents : *« Mon père ma mère/les pommes de terre de votre jardin/ont meilleur goût/que la nostalgie et la poésie des ruines »* (p. 58).

Ailleurs, on a l'impression que Keineg veut détruire ce qui traditionnellement *« fait »* poétique en associant un mot vague et riche de sens virtuel – ici, *« nuages »* – à un mot très technique, peu susceptible d'interprétation large : *« Qu'est-ce que je comprends exactement aux nuages ?/Promènent leurs ombres bleues fuyantes/sur les paysages/de l'agro-alimentaire »* (p. 41).

De-ci, de-là, le poète, qui avoue procéder par *« associations d'idées »* (p. 118), qui constate que *« les exigences les plus fondées ont disparu des consciences »* (p. 107) ; jette quelques éclats heureux, telle cette image du *« pylône et (de) ses haubans »* (p. 97), de *« la mort (...) garante du désir »* (p. 102), ce propos désabusé selon lequel *« il ne sait plus quel jeu de faible espoir entre les ombres »* (p. 122), ou cette parenthèse sur les *« harmoniques inconnues »* des *« scènes du rêve »* (p. 115).

Plus fréquemment, hélas, des remarques dont on voit mal l'utilité : *« Combien coûtait le carambar il y a vingt, trente ans ? »* (p. 99) ; *« Fosse, fausse, la prononciation est la même »* (p. 102). De temps à autre surgit un aveu d'impuissance : *« nous ne pouvons plus chanter »* (p. 29) ; *« vais-je continuer à croire que ce que j'écris assure une présence, vais-je donner congé aux mots ? »* (p. 119). *« Mais enfin, qu'est-ce que tu racontes ? Pour qui écris-tu ? »* (p. 109) se demande pour finir l'auteur de **Silva Rerum,** et on est tenté de lui poser, en effet, ces questions.

L'œuvre abondante de Paol Keineg contient des textes généreux où le souffle lyrique épouse l'attention aux choses et aux êtres les plus humbles et les plus représentatifs d'une mythologie bretonne appréhendée parfois sous forme d'hymne quasi-panthéiste. La conscience militante de nombreux jeunes bretons est née, il y a quelque vingt ans, grâce aux accents puissants d'*Hommes liges des talus en transe* ou de *Chroniques et croquis des villages verrouillés*. **Silva Rerum** nous semble marquer un recul assez net dans l'inspiration de Keineg, mais on ne saurait dénier au créateur le droit de chercher à fouler de nouveaux chemins. On peut espérer que notre compatriote redeviendra un jour ce « grand poète dragon-cracheur-de-flamme » (selon *Ar Vro,* n° 4-5, p. 158, 1967) que *« pour notre joie »* il fut.

Pascal RANNOU

Silva Rerum : 122 p., coédition Guernica/Maurice Nadeau-Les Lettres Nouvelles, 43 rue du Temple, 75009 Paris. Prix non communiqué.

PHIL TRUCHON (alias Phil Truc)

Le Révolté symphonique

Éditions du Petit Véhicule, Nantes

La poésie est un monde un peu à part qu'il n'est pas donné à tout le monde de pénétrer. C'est pourtant toujours un grand moment pour une région, pour une population, quand l'un de ses « enfants » s'affirme comme poète, et surtout lorsqu'il offre au public une œuvre nouvelle.

Philippe Truchon est un poète du nord de la Loire-Atlantique. Il travaille à Châteaubriant, un « pays » qu'il aime et qui le lui rend bien. Et la sortie, il y a quelques mois, de son huitième ouvrage, « Le Révolté symphonique », a indiscutablement créé l'événement littéraire dans le Castelbriantais.

Philippe, qui a obtenu en 1981 le prix de poésie des Écrivains bretons, confirme là qu'il existe, plus poète que jamais, et qu'il ne s'endort pas sur ses lauriers : rompant nettement avec le style, et même la présentation, de ses ouvrages précédents, il nous offre là un recueil de 46 poèmes, courts ou longs, en vers ou en prose, qui « tournent » autour de la terre, du village, des êtres et du rêve.

Comme l'homme, souriant, sincère, volontiers amusant, le poète a pris du « coffre » et son écriture de la force. Luc Vidal, cheville ouvrière de la vie poétique à Nantes, a eu raison de faire confiance à Phil Truchon pour enrichir le catalogue – chaque jour plus important – des Éditions du Petit Véhicule.

Étienne GASCHE

AU QUARTZ A BREST

Les 23, 24 et 25 novembre

Le Barzaz Breiz

150e anniversaire

Les 23, 24 et 25 novembre, un ensemble de manifestations aura lieu au Quartz, à Brest, à l'occasion du 150e anniversaire du Barzaz Breiz de Hersart de la Villemarqué. Ces journées auront pour thème : « Regards sur l'actualité du Barzaz Breiz ».

Au programme : Andrea Ar Gouill, accompagnée par Paul et Hervé Queffeléant, le Barzaz Trio, la Kevrenn Brest St-Marc ; projection d'émissions de télévision : « Gousperou ar Raned » et « Gwerz Loeiz ar Rawalleg » présentées par leurs auteurs, Donatien Laurent et Michel Tréguer ; conférences en langue bretonne par Yann-Ber Piriou ; animations scolaires.

L'exposition : « La poésie chantée en Basse-Bretagne : le Barzaz Breiz », conçue par Donatien Laurent et réalisée par la bibliothèque municipale de Brest, avec le concours de l'Institut culturel de Bretagne, sera présentée à cette occasion.

Pour un système éducatif efficace pour tous

En lisant l'article intitulé « L'enseignement en Bretagne », paru dans le P.B. n° 309, je me croyais dans les pages de France-Soir ou du Figaro.

Comment peut-on écrire un article aussi simpliste, reprenant froidement les statistiques fournies par les rectorats, sans les analyser, mais ce qui me paraît grave, en tirant une conclusion insidieuse sur le taux de réussite comparé public/privé, au baccalauréat ?

C'est du « pain béni » pour l'enseignement privé et confessionnel.

Certes les chiffres lui donnent un léger avantage puisque la base considérée ne tient compte que des candidats présentés par le privé.

Mais la question essentielle que devrait poser un journal progressiste est : qui sont ces candidats présentés ?

Parmi eux, quelle est la proportion d'élèves d'origine maghrébine et de religion musulmane qui plus est ? Quelle est la part que représentent les jeunes issus des milieux défavorisés, sans religion, voire sans foi ni loi ?

Alors, où est l'efficacité du système éducatif privé et confessionnel, ne serait-ce que dans ces deux précédentes questions ? Et on peut s'en poser bien d'autres.

Ne souhaitant pas donner un caractère polémique à cette lettre, j'arrête là mon propos, sachant que la majorité des lecteurs du PB sont convaincus que l'intérêt des élèves et leurs chances de réussite résident dans le renforcement et une plus grande qualité de l'enseignement public et non dans une bataille de chiffres.

Bien que la présente réponse ne sera probablement pas partagée par l'auteur de l'article, je souhaite qu'elle soit publiée dans le prochain P.B.

Vous en remerciant d'avance, recevez cher P.B. mes salutations socialistes et bretonnes.

L.D., Nantes

NDLR : *L'article incriminé et le suivant ont donné des faits concernant les cinq départements bretons. Nos lecteurs sont suffisamment adultes pour ne pas les prendre pour de la propagande. Nous n'avons pas encore suffisamment d'éléments de synthèse. Le privé confessionnel réussit parfois moins bien que le public (Morbihan), parfois mieux. L'enseignement technique où les taux de réussite sont plus bas, est plus public que privé. Nous n'avons pas les éléments statistiques nécessaire pour comparer les différents recrutement sociaux. Le « privé » et le public, ce sont par ailleurs les mêmes programmes, les mêmes manuels, une préparation à l'émigration et une négation de l'identité bretonne. L'analyse du PB est bien sûr à poursuivre.*

« La Bretagne ne sera pas défendue sans les Bretons. Rejoignez-nous »

Bulletin d'adhésion

Vous voulez rejoindre l'UDB ?

NOM .....

Prénom .....

Adresse .....

Signature :

A adresser à UDB - BP 215 - 44007 NANTES CEDEX, avec un chèque de 150 F.

« Caillotte »

(Complément d'information)

Contrairement à ce que j'ai écrit dans le « Peuple Breton » d'octobre, « Caillotte », film de Vincent Malandrin n'est pas coproduit par FR3-Bretagne-Pays de Loire, qui pourrait cependant diffuser le film sur ses antennes. « Caillotte » est produit par l'Atelier Régional Cinématographique-Bretagne ; outre un apport personnel du réalisateur, le film a bénéficié de nombreuses subventions (CNC, collectivités locales et territoriales, etc...).. Sa sortie officielle est prévue pour le 14 novembre, à Angers.

Y.J.

BREST :

Stages de musique traditionnelle

au centre breton d'art populaire

(Novembre)

Treujenn-gaol (clarinette), avec Eric Marchand, du goupe Gwerz : dimanche 26 novembre, de 10 à 12 h et de 14 à 17 h. Tout public.

Flûte traversière en bois, avec Jean-Michel Veillon, du groupe Barzaz Trio : dimanche 19 novembre, de 10 à 12 h et de 14 à 17 h. Réservé aux non-débutants.

Guitare, avec Soïg Siberil, du groupe Gwerz : 11 et 12 novembre, de 10 à 12 h et de 14 à 17 h. Réservé aux non-débutants.

Kan ha Diskan, avec Erwan Tanguy : dimanche 26 novembre, de 10 à 12 h et de 14 à 17 h. Tout public ayant des notions de breton.

Danses traditionnelles : Danses de l'Aven, avec M. Nedelek, dimanche 26 novembre, de 10 à 12 h et de 14 à 17 h. Non-débutants.

Ecriture musicale, avec P.Y. Moing, compositeur de musique : 25 et 26 novembre. Débutants.

Date limite d'inscription : le lundi précédant le stage.

Renseignements et inscriptions : CBAP, 37 bis rue Victor Hugo, 29200 Brest (98.46.05.85).

Les stages du Centre Breton d'Art Populaire, à Brest

Le Centre Breton d'Art Populaire propose, en 89-90, un enseignement de musique, chant et danse traditionnels, sous forme de journées et de week-ends d'étude.

Enseignements proposés :

● **Danses traditionnelles :** 6 journées, d'octobre à mai.

Premières interventions : samedi 21 octobre, Pays Bigouden avec Elisabeth Rolland ; dimanche 26 novembre, danses de l'Aven avec M. Nedelek.

● **Accordéon diatonique :** 5 week-ends, d'octobre à avril.

Premières interventions : 21 et 22 octobre, avec Mike James; 9 et 10 décembre, avec Yann Dour.

● **Guitare :** 3 week-ends de novembre à mai, avec Soïg Siberil (accords ouverts et finger picking).

Première intervention : 11 et 12 novembre.

● **Kan ha diskan :** 5 journées, de novembre à mai, avec Erwan Tanguy et Eric Marchand.

Première intervention : 26 novembre avec Erwan Tanguy.

● **Flûte traversière en bois :** Trois journées de novembre à avril, avec Jean-Michel Veillon. Au programme : application à la flûte traversière en bois des styles en musique traditionnelle et technique : articulations des sons, mémorisation.

Première journée : dimanche 19 novembre.

● **Treujenn-Gaol** (clarinette) : 3 journées, de mai à avril, avec Eric Marchand.

Première journée : dimanche 26 novembre.

● **Analyse et écriture musicale :** 3 week-ends de novembre à mai, avec Pierre-Yves Moign.

Premier week-end : 26 et 27 novembre. Au programme, initiation à l'harmonie et au contrepoint.

● **Cornemuse :** 4 week-ends de décembre à mai, avec Jakez Pincet.

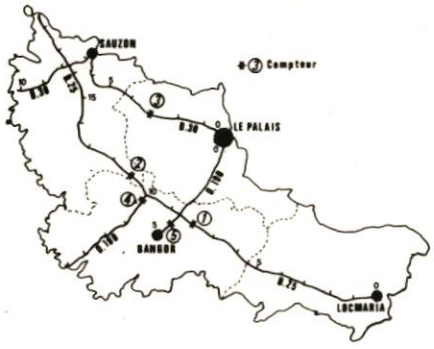
1er week-end : 2 et 3 décembre.

Renseignements et inscriptions (le lundi précédant l'intervention), Centre Breton d'Art Populaire, 37 bis rue Victor Hugo, 29200 Brest. Tél. 98.46.05.85.

AQUARIUM : Une revue de sciences politiques

Jacques Le Bohec, dont on a pu lire dans ces colonnes l'étude consacrée aux électeurs de J.M. Le Pen, est le coordonnateur d'une nouvelle revue de sciences politiques éditée par l'université de Rennes 1, « L'Aquarium ». La revue est trimestrielle, comporte de 36 à 50 pages, et vise un large public potentiel, même si elle se présente un peu, au départ, comme une revue de spécialistes. On y parle aussi bien de la personnalisation du pouvoir et du mythe des « grands hommes que de comptes rendus d'ouvrages ». (CRAP, 9 rue J. Macé, 35042 Rennes Cedex, 20 F le numéro).

COMPTAGES ROUTIERS



« BELLE-ILE-EN-MER une île, quatre communes »

C'est un peu tard que nous évoquons le dense ouvrage de 106 pages de notre ami Luc Dupont consacré à Belle-Isle-en-Mer, au milieu insulaire (relief, géologie, climat), au territoire (végétation, histoire, l'habitat, les espaces touristiques). L'auteur présente ensuite l'agriculture, la pêche, le tourisme, avant d'évoquer les politiques et perspectives communales, avec à chaque fois une évaluation critique des conséquences des projets envisagés. Pour qui veut connaître les chiffres-clés et les évolutions de cette île singulière, un travail concret et passionnant, accompagné de 24 cartes et graphiques (on peut l'acheter à Luc Dupont, 19 rue des Réformes, 44100 Nantes, pour 90 F franco, ce qui n'est pas cher pour un tel travail).

J.J.M.

L'agriculture en Hollande

(Fanch Elegoet et Lambert Van gils)

Calligrammes et Tud ha Bro, deux maisons d'édition bretonnes qui sont devenues des institutions par leur souci constant de qualité.

Tud ha Bro s'est spécialisée dans l'histoire rurale de notre pays. Pour ma part, je regrette vivement que le *PB* n'ait pas plus souvent parlé des ouvrages de cette maison d'édition (1).

« L'agriculture en Hollande » (?) Ce livre aurait dû s'intituler plutôt *« France-Hollande, analyse de deux systèmes de développement agricoles »*. L'ouvrage étudie l'articulation entre la recherche, tant fondamentale qu'appliquée, et la production agricole dans les deux Etats. Le livre examine avec soin les théories et les structures de développement agricole. Dans la partie française, l'auteur nous rappelle souvent aux problèmes bretons.

Ce livre n'intéressera pas ceux qui se passionnent pour les problèmes agricoles. Cette critique du système de développement agricole français est une critique du sytème d'enseignement français. (Il suffira de remplacer le terme vulgarisateur par celui d'instituteur) et de nombreuses lacunes de l'enseignement apparaissent.

Dans le secteur technique agricole, elles sont plus criantes encore. En insistant sur le sous-développement des investissements intellectuels, on se dit que les dirigeants français en sont restés à une conception très voltairienne de la culture par le peuple. Ceci est très inquiétant pour le futur, même si on remarque une prise de conscience de ces problèmes par les dirigeants agricoles et les élus bretons.

Très tôt (dès le XVIII[e], les élites bretons furent préoccupés de ce problème et un embryon de développement agricole se mit en place (Académie d'agriculture, Association bretonne, etc...) mais se heurta à l'hostilité des pouvoirs publics français.

Une histoire du développement agricole breton serait très utile. On aimerait que ce soit la prochaine étude du Tud ha Bro.

Hervé PERSON

(1) Faute, souvent de les avoir reçus. N.B. : dans le catalogue des Editions Tud ha Bro : *« L'Homme et la mer »*, *« Les Paysans parlent »*, *« Paysans du Léon »*, *« Pêcheurs de Douarnenez »*, *« Société paysans et dépaysannisation »*, *« Changer de monde »*, *« Voyage en Bretagne en 1840-1841 »*, *« Monde paysan »*, *« Révoltes paysannes en Bretagne »*, *« Mémoires d'un paysan du Léon »*, *« Bretagne 2000 »*, *« Les Paysans bretons dans l'entre deux guerres »*, *« Il y a un siècle, les paysans bretons »*.

A VENDRE

Cède à prix intéressant le fonds d'un restaurant-crêperie de bon standing, à 20 km de Barcelone. Écrire « Ti Breizh », Calle Union 45, 08330 Premia de Mar (Espagne).

Les Arcs (Quéven, 56) GRAND FEST-DEIZ

Avec les groupes Tammles (avec Ernest Ahipa) et Storvan, dimanche 19 novembre, à 15 h, au centre d'animation Les Arcs de Quéven (97.05.01.07).

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans, gratuit pour les parents accompagnant les enfants ; pour les autres 30 F.

A noter dès à présent : Un événement exceptionnel, la venue de Ravi Shankar, le samedi 31 mars 1990, aux Arcs de Quéven.

Au centre d'animation « Les Arcs » de Quéven (Tél. 97.05.01.07)

- **Michel Boujenah : 18 novembre.**
- **Fest-deiz avec Tammles et Storvan : 19 novembre, à 15 h.**
- **Orchestre symphonique de Budapest : 21 novembre.**
- **Gilles Servat : (Congrès Eau et Rivières), 25 novembre.**
- **Alexandre Lagoya : 9 décembre.**
- **La Mano Négra : 27 janvier 90.**
- **Ravi Shankar : 31 mars 90.**

Deux stages de breton

A la Toussaint 89, Stumdi (1) organise deux stages intensifs de breton : La Chapelle Neuve (22), du 23 au 27 octobre ; Tréglonou (29 N), du 30 octobre au 3 novembre.

Le travail se fait par groupes de niveau. Les stages Stumdi peuvent être suivis dans le cadre de la formation continue.

Renseignements : Stumdi, BP 22, 29214 Treglonou. Tél. 98.04.08.31.

(1) Voir P.B. n° 300, p. 8-9.

SELAOUIT DISQUES



DEN : « Just around the window ». (Escalibur CD 830. Diffusion Breizh).

Lecteurs attentifs de la presse dite « régionale », vous avez pu, au fil des articles consacrés aux Tombées de la Nuit à Rennes ou au Festival de Lorient, découvrir qu'un nouveau groupe faisait son apparition sur la scène bretonne.

Den, c'est son nom, participait, aux côtés de la Kevrenn d'Auray et de la formation à cordes Archetype, à une création des FBR (Festivals bretons réunis...), « Le combat des arbrisseaux », inspirée des Mabigonion gallois.

Plutôt discrets sur l'œuvre elle-même, nos quotidiens locaux l'ont été davantage encore sur ce nouveau groupe, au point que pas une ligne, pas un mot n'ont transpiré sur le premier disque que Den a enregistré chez Escalibur, il y a quelques mois.

« Just around the window » est pourtant un disque important, et Den, un groupe qui devrait, rapidement, imposer sa marque et s'imposer.

Den est formé de Jacky et Patrick Molard, de Soïg Siberil, tous trois également membres de Gwerz (mais pas seulement...), de Jean-Michel Veillon, flûtiste, du regretté Kornog et du prometteur Barzaz, d'Alain Rouquette (piano, claviers) et de Philippe Mobers (batterie, percussions).

Leur musique ? A mi-chemin entre celle de Gwerz, forcément, et les compositions du maître irlandais du uilleann pipes, Davy Spillane. Avec « Just around the window », Den nous offre, en dix titres, une musique achevée et flamboyante, exclusivement instrumentale, ouverte sur de multiples influences (jazz, rock, Europe centrale...), mais en même temps infiniment bretonne.

« Just around the window », c'est 44 minutes 32 de paradis (celtique, eveljust), c'est aussi un souffle nouveau sur la musique bretonne, en même temps qu'une nouvelle preuve de sa naturité et de sa vitalité.

ANDREA AR GOUIL : « Barzaz Breizh ». (Escalibur, CD 827. Diffusion Breizh).

Un cent cinquantenaire, ça compte... Moins qu'un bicentenaire bien sûr (suivez mon regard...), mais quand même...

En 1839 paraissait un ouvrage capital sur la Bretagne et la langue bretonne : le « Barzaz Breiz » d'Hersart de La Villemarqué, qui provoqua tout à la fois un regain d'intérêt salutaire pour la tradition orale de notre pays et une formidable polémique sur l'authenticité des textes collectés et retranscrits par le Vicomte.

Depuis 150 ans, le « Barzaz Breiz » a constitué une mine inépuisable pour tous ceux qui se sont efforcés de faire survivre et promouvoir la culture bretonne et, par exemple, nombre de chanteurs et musiciens qui ont participé au renouveau des années 70, y ont généreusement puisé.

Raison de plus pour commémorer la sortie de l'œuvre et même si Jean-Paul Goude ne semble pas s'y être intéressé – sans doute parce que Fanch ne le lui a pas demandé – les initiatives pour rendre hommage au Vicomte se sont multipliées cette année.



Le disque que publient Escalibur et la Coop Breizh, avec l'aide de l'Institut Culturel de Bretagne, fait partie de ces initiatives. Andréa Ar Gouilh y chante, parfois accompagnée par les frères Queffeléant d'An Triskell, 14 titres du Barzaz Breiz, sélectionnés avec l'aide de Donatien Laurent, chercheur au CNRS et auteur, notamment, d'une étude éditée chez Ar Men, « Aux Sources du Barzaz Breiz ».

Certains de ces chants sont très connus – « An Alarc'h », « Diaougan Gwenc'hlan », « Maro Ponthaleg », popularisés par la vague celtique, dont on parlait plus haut, et ils font à ce point partie du répertoire actuel que bien peu nombreux sont ceux qui savent que c'est Hersart de La Villemarqué qui le premier, les a sortis de l'oubli.

Le tout est parfaitement servi par Andréa Ar Gouilh, qu'André Georges Hamon n'hésitait pas à décrire, en 1981, comme « la voix de la Bretagne ! Une voix sans apprêt, naturelle, limpide (...), une voix pure qui a toujours servi la Bretagne et la langue du pays ».

Autant dire qu'Andréa et Hersart étaient faits pour se rencontrer... Voilà qui est fait, pour le meilleur : un disque convaincant.



ARNAUD MAISONNEUVE « Eur Zon Hervez ma Zantimant ». (Chants de Basse-Bretagne). (Ocora, HM 83. Distribution Harmonia Mundi).

C'est sous le label « Ocora » que Radio France publie sa collection de musiques traditionnelles du monde entier. Clin d'œil de l'histoire, Ocora était à l'origine – vers 1950 – un office de diffusion de la radio française dans les « Territoires Africains »... Rentré dans le giron de Radio France en 1975, Ocora s'est d'abord intéressé aux musiques d'Afrique, d'Asie, d'Inde, puis d'Europe, avant de se tourner vers les musiques d'hexagonie en éditant une collection « En France, In France », aujourd'hui riche de huit titres, CD enregistrés au Pays Basque, en Auvergne, etc...

La volonté de Pierre Toureille, directeur d'Ocora, interviewé par Trad-Magazine, est de faire une place à deux « grands territoires », la Bretagne et la Corse... Nous ne pouvons que l'en féliciter, d'autant que ce vœu a déjà trouvé un début de concrétisation, avec la sortie annoncée du disque d'Erik Marchand et Thierry Robin, « An Heñchou Treuz » et surtout avec la publication, l'été dernier, du superbe disque d'Arnaud Maionneuve, « Euz zon Hervez ma Zantimant » sous-titré « Chants de Basse-Bretagne ».

Arnaud Maisonneuve, vous le connaissez déjà. Son créneau habituel, c'est la chanson de marin. Solide pilier du groupe Cabestan, il a aussi participé à l'enregistrement de l' « Anthologie » du Chasse-Marée.

Aujourd'hui, seul, a capella, discrètement accompagné parfois, d'un violon, d'une bombarde ou d'une treujenn gaol (clarinette), ou soutenu par les Trouzerion, ensemble choral, Arnaud donne toute la mesure de son talent.

Seize chants en breton, à l'exception d'un seul, recueillis pour l'essentiel sur la côte sud de la Bretagne, seize textes souvent très beaux, émouvants, lui permettent de l'exprimer pleinement. Des mélodies, gwerziou, qui racontent le départ pour l'armée, la rude vie des marins, les amours des filles du pays ou le naufrage du Titanic : assez peu connues pour la plupart, elles montrent, elles, la richesse du répertoire breton. Recommandé !

A noter, comme d'ailleurs pour le disque de Den, la beauté de la pochette : raffinée !

Pierre MORVAN

N.B. : Ces trois enregistrements sont disponibles en disques compacts et cassettes.

Révolution :
D'accord avec vous

Je vous envoie ci-joint un chèque de 100 F en soutien à notre journal.

Je suis entièrement d'accord sur votre attitude au sujet de la Révolution Française c'est aussi l'avis de plusieurs compatriotes habitant l'Oise (le centralisme jacobin).

Les Français après avoir supprimé nos droits les uns après les autres, inspirés qu'ils étaient par l'esprit du mal firent tout ce qui était en leur pouvoir pour nous ôter les plus précieux trésors qui nous venaient de nos aïeux à travers les siècles ! Le breton et la foi. Les droits de la Bretagne comme les droits de chaque peuple sont sacrés et ils ne peuvent être supprimés à moins de réduire d'abord tous les Bretons au silence.

P.C.

Félicitations !

Chers amis,

Veuillez trouver ci-joint un chèque de 150 F pour mon abonnement 89-90.

Félicitations pour votre professionnalisme en matière de rédaction (articles d'économie, dossiers, pages écrites en breton).

Trugarez vraz d'eoc'h ha kenavo wechall.

A.C. Rennes

Verts trop verts ? Non !

A propos du billet « Verts trop verts » (Le Peuple Breton n° 310, p. 5), il nous paraît nécessaire de vous apporter quelques précisions (aujourd'hui, être libre, c'est être informé !). Tout d'abord, nous considérons que le contenu, et a fortiori le titre, de l'article incriminé (« Bravo au TGV » O.F. du 8.09.89) n'engage que son rédacteur, c'est-à-dire le journaliste qui l'a rédigé à la suite de son entrevue avec un membre du groupe local des Verts de Guingamp. Il ne s'agit donc pas d'un communiqué de notre association, et nous avouons avoir été nous-mêmes surpris par le titre de cet article (cf. photocopie ci-jointe, du compte rendu de notre réunion du 29.09.89).

Par ailleurs nous disons : bravo à un progrès technologique comme le TGV, car nous pensons que les trains à grande vitesse sont acceptables dès lors qu'ils permettent un transfert de trafic sur le rail (cf. plaquette : Les verts et les transports) ; de plus nous revendiquons le maintien et même l'extension des réseaux régionaux de la SNCF afin de relancer les transports collectifs au détriment de l'extension démesurée et incohérente du réseau routier (cf. plaquette : Les Verts et le plan autoroutier). Par exemple, en ce qui concerne le TGV, nous sommes bien entendu favorables à des arrêts dans des gares comme Plouaret, ainsi qu'un prolongement vers une ville comme Lannion (...).

NDLR. – Dont acte. Nous montrons (voir l'édito) qu'il n'y a pas de TGV en Bretagne, faute de voie adaptée. Il n'y a que des arrêts en moins. La concentration des voitures du Trégor vers Guingamp ou Saint-Brieuc n'est pas un progrès !

Quand le PS se fait doubler sur sa gauche par le RPR

Ce qui devait arriver, arriva. A force de chasser sur les terres de la droite, la PS finistérien s'est retrouvé plus à droite que le RPR de ce même département. Charles Miossec, président RPR du Conseil général, et Jean-Yves Cozan, vice-président du Conseil général, avaient organisé le 5 octobre une réunion de ce même conseil, tout en breton. Décision hautement symbolique. Deux conseillers généraux du PS refusèrent de prendre part au vote : Gilbert Le Bris, maire de Concarneau, député en remplacement de L. Le Pensec, et Moreau, du canton de Plouigneau. Le premier prétexta que c'était du cinéma ! Qu'elle est loin la proposition de loi de Le Pensec sur les langues minoritaires de l'Hexagone. Lorsqu'on vous dit qu'il n'y a plus de différence entre le PS et la droite...

Dans le Finistère, dressons la liste des socialistes qui ne défendent pas la culture bretonne.

1) Poignant, le maire de Quimper, France Ataonotoire, ex Algérie Française. 2) Le Bris. 3) Moreau. 4) Les socialistes carhaisiens. 5) Boyer qui joue au double jeu, affirme défendre la culture bretonne, mais met sur sa liste (aux municipales) le « France Atao » Wimmer.

Kreiz-Breizh

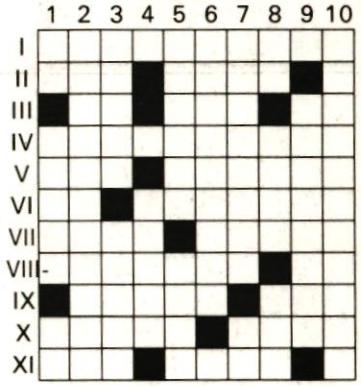
Solution du problème n° 16

Horizontalement :
I. Calédonien. – II. Otages ; R.A. (Robert d'Arbrissel). – III. Robin ; Reiz. – IV. Emo ; Honni. – V. Neustrie. – VI. Rer (Karrer) ; SZC. – VII. Ibérie ; R.H. (Roparz Hémon). – VIII. Nouvelles. – IX. Graslin. – X. Du ; Ecole. – XI. Messe ; Ercé.

Verticalement :
1. Corentin ; D.M. (Marie Dorval). – 2. Atome ; Bogue. – 3. Laboureur. – 4. Egi (Eginadur) ; Servais. – 5. Den ; Triés. – 6. Os ; H.R. (Hugues Rebell) ; Ellé. – 7. Rois ; Lice. – 8. Enez ; Enor. – 9. Erin ; C.R.S. ; L.C. (La Chalotais). – 10. Nazis ; Mée.

Mots Croisés Bretagne-Celtie

Problème n° 17
(quelques mots sont en breton)



HORIZONTALEMENT

I. A la pointe d'une presqu'île où César serait venu en spectateur. – II. Nous parle du pays ; Vallée inondée. – III. Dans le nom d'un saint chanté par Corbière ; A voile, pour Jean-Marie Le Bris ; C'est presque facile. – IV. Deux fois trente, le 27 mars 1351. – V. Fait peur en Bretagne ; Inconnus des anciens Celtes. – VI. Certaines ont été traduites en breton (abréviation) ; Fit comme un Merlin moderne. – VII. A l'avant de l'avant ; Par exemple, un de ceux du 10 vertical. – VIII. Père fondateur ; De droite à gauche : dans le nom du même saint qu'au III horizontal. – IX. Porte volontiers le 2 du 1 vertical ; Quasiment exténué. – X. A condition de l'être, une Bretonne pouvait régner au même titre qu'un Breton ; Pays breton. – XI. Bipède ; Prénom.

VERTICALEMENT

1. Précieux mensuel (abréviation) ; Très porté dans nos ports, bien que le nom vienne de l'arabe ; Auteur dramatique né à Rennes en 1767 (initiales). – 2. Rarement respectée par Tabarly, Madec, etc. – 3. Abusivement remplacée par Rohan dans le nom d'une pittoresque cour parisienne ; Produit laitier. – 4. Verbe trop familier à certains compatriotes. – 5. Ecole créée à Brest en 1830 ; De bas en haut : réputées dures. – 6. Fut regrettée par certains Nantais. – 7. Emule de Jean-Marie Le Bris ; Article. – 8. Article ; Dans le désordre : terre gaëlique ; Fait envie en Bretagne. – 9. Telle que nombre de nos plages. – 10. Certains habitent Lampaul.

M. ERWAN

IDENTITÉ...


COLLÈGE
TU ES TROP FRAGILE, FISTON! J'AI PEUR POUR TOI!
LE PORT DU TCHADOR EST INTERDIT DANS LES BANQUES
?!
MOI, JE SUIS CONTRE LE TCHADOR À L'ÉCOLE LAÏQUE!
NE DIS PLUS "ÉCOLE LAÏQUE", MAIS "LAMINOIR"!
LA FRANCE COUPÉE EN DEUX...
DÉVELOPPONS LE DIALOGUE...
... DES CARMÉLITES?...
ET SI JE ME POINTAIS COMME ÇA AU SÉNAT?!!
J'AI BEAUCOUP DE DIFFICULTÉS À ASSUMER MA DOUBLE IDENTITÉ!

Combattants de l'Ombre en Cornouaille

par Christian QUÉNÉHERVÉ

502 pages – 200 illustrations

Cet ouvrage développe le dernier conflit mondial dans le Finistère-sud et son terme dans la Poche de Lorient :

- *L'Occupation ;*
- *La Résistance ;*
- *Les maquis et l'encadrement Jedburgh ;*
- *Les combats de la Libération ;*
- *La Poche de Lorient et la 19e DI ;*
- *Le retour à la vie démocratique.*

En vente dans les librairies ou chez l'auteur : C. Quénéhervé, 4 bis rue des Algues, 56260 Larmor-Plage. 159 F (port compris).

A LIRE AU PLUS VITE !

Les Editions de Beltan publient en collaboration avec les Presses Populaires de Bretagne

Loeiz Ar Beg

LES BRETONS ET LEURS LIBERTES

1789 et 1989

L'avis de Y. Bouessel du Bourg

Cher ami,

Avec beaucoup de retard, je m'en excuse, je vous remercie pour le livre de Loeiz a Beg : « Les Bretons et leurs libertés ».

J'ai énormément aimé ce livre, un des plus importants qui ait été écrit depuis la guerre. Un livre qui donne énormément à penser, qui pourrait servir de base de discussion à maint séminaire même si on n'est pas toujours d'accord avec tel ou tel point de vue. Il y a du génie dans son auteur. Il a une grande originalité, une étonnante clairvoyance, des idées, des idées... Cela nous manque et cela nous change du train soporifique des ouvrages de style universitaire.

Ce sont de tels ouvrages qui renouvellent notre vision de l'histoire.

Pour tout nouvel abonné un cadeau

Le « *Peuple Breton* » n° 300 du 25e anniversaire, avec 36 pages, dont le fac similé du numéro 1 (1964 !).

Des témoignages, des reportages et ce qui a changé en Bretagne.



La Révolution et les Bretons : *un résumé important*

Comment les Bretons ont-ils participé à la Révolution ? Comment la Révolution s'est-elle retournée contre eux ?

Ce 3e cahier du *Peuple Breton*, réalisé par un groupe d'historiens bretons, présente de façon **précise** et **accessible** la situation de la Bretagne en 1788, les événements de 1789-99 et leurs retentissements en Bretagne. Il fait un **bilan** de la période révolutionnaire pour la Bretagne et de ses **conséquences** jusqu'à nos jours. Enfin, une **réflexion** sur les « principes de 1789 » nous propose une lecture d'événements qui ont conduit à la disparition de la Bretagne en tant qu'entité politique reconnue et qui ont largement modelé la Bretagne d'aujourd'hui. La question « que faut-il faire maintenant ? » n'est pas éludée.

Un cahier 21 x 29,7, à couverture couleurs, avec des documents originaux et 3 cartes. 20 F franco, à commander au journal.

Librairie du « Peuple Breton »

(expéditions par correspondance sous 48 heures)

- ☐ F. Morvannou : « Le breton, jeunesse d'une vieille langue », 45 F franco (tout sur le breton, ou presque).
- ☐ « Quelle place pour la Bretagne dans le marché unique européen ? », 20 F.
- ☐ « Les Bretons et la Révolution. Elans et déceptions », 20 F
- ☐ « Un Breton d'ailleurs », (poèmes d'un marin breton, des quatre coins du monde), 20 F.
- ☐ « Bretagne et grand Ouest », P.Y. Le Rhun. (La Loire-Atlantique est, économiquement, bretonne), 62,40 F.
- ☐ L. Le Bec : « Les Bretons et leurs libertés », 107 F franco.
- ☐ F. Peru, « Tenzor Run ar Gow » (en breton). A la recherche du trésor de Gwenc'hlan, 40 F franco.

(Bon de commande à recopier ou à découper)

(Cocher les livres choisis, règlement par chèque à joindre à PB, BP 301, 22304 Lannion Cedex)